

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 39 (1954)
Heft: 8-9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit
mutuel (système Raiffeisen)



Règle des annonces: **ANNONCES SUISSES S.A.**
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 15 c.



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires
pour les Caisses affiliées (10 ex.
par centaine de sociétaires): Fr. 3.—
Abonnements facultatifs: Fr. 2.50
Abonnements privés: Fr. 4.—

Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse à Saint-Gall. Tél. (071) 2 73 81
Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne

LE RAPPORT ANNUEL DE L'UNION SUISSE

L'Union a publié son 51^e rapport annuel sur l'exercice 1953. Toutes les Caisses affiliées l'ont reçu en trois exemplaires qui sont allés à chacun des deux présidents et au caissier. Ce dernier a reçu, en plus, les « Comptes annuels » contenant la statistique des résultats de chacune des 969 Caisses prises en particulier.

Le rapport donne des renseignements étendus sur l'activité, le développement et la situation des Caisses Raiffeisen suisses et marque le renforcement notable du mouvement sur le plan national. La presse qui y porte un intérêt grandissant en donne de favorables échos. Les dirigeants raiffeisenistes sauront en faire leur profit en l'étudiant. Ils feront en sorte que chaque membre des Conseils l'ait à disposition à tour de rôle. On le tiendra également à disposition des sociétaires qui pourraient manifester un certain intérêt à cette étude.

Pour les lecteurs de ce journal, nous aurons l'occasion d'y revenir à plus d'une reprise en en reproduisant les chapitres ou passages les plus marquants avec certains commentaires. Pour aujourd'hui, nous nous contentons d'en présenter un rapide aperçu.

Le grand avantage que présente à nouveau ce dernier rapport, son mérite aussi, c'est son attitude indépendante en face de tous les problèmes économiques et financiers qui sont du ressort du crédit rural et qui ont une incidence sur l'avenir de la coopération dans le secteur de la commune autonome.

Après les considérations habituelles sur les organes de l'administration centrale et le personnel de l'Union, puis les généralités sur l'économie suisse, le rapport passe en revue l'activité de la Caisse centrale. A tout seigneur, tout honneur! Colonne faî-

tière du mouvement, cette institution remplit pleinement la tâche qui incombe à un institut bancaire créé pour le service exclusif des Caisses affiliées. Sa politique financière a été, une fois de plus, couronnée de succès puisqu'elle continue à garantir l'indépendance des Caisses locales.

Son bilan a progressé de 228 à 242,5 millions. Fonctionnant comme office d'égalisation monétaire et centrale de virement du mouvement Raiffeisen, son mouvement d'affaires note une augmentation de 50 millions pour se fixer à 1 milliard 381 millions. Son bénéfice de 705 000 francs (723 000 l'année précédente) a permis de servir à nouveau un intérêt de 4% (328 000 francs) au capital social et de verser 350 000 fr. à la réserve qui se trouve portée, de ce fait, à 4,85 millions de francs.

Les crédits aux Caisses, bilancés par 17 117 617 fr. 20, se sont amplifiés de 3,6 millions. Si les occasions de placement se font rares dans les villes et les localités importantes du pays, les moyennes et petites communes, en revanche, parviennent plus facilement à investir sur place l'épargne confiée à leurs établissements de crédit. Les avances accordées aux Caisses ont servi, dans la majeure partie des cas, au financement de constructions d'école, de travaux d'amélioration de routes et à d'autres ouvrages d'utilité publique.

Les avoirs à terme des Caisses affiliées progressent de 9,7 millions pour totaliser, avec les dépôts à vue, 190 761 146 francs. Ces avoirs constituent le chapitre le plus important du passif de la Caisse centrale.

De 361 667 fr. 10 à fin 1952, les *avals* et *cautionnements* passent à 2 418 146 fr. 70 au 31 décembre 1953. Cette importante augmentation intéresse directement les

Caisses affiliées. Aussi tenons-nous à l'expliquer. Depuis de nombreuses années déjà, l'Office de revision était en pourparlers avec la Commission fédérale des banques au sujet des fonds propres exigés par la loi fédérale sur les banques. Un certain nombre de Caisses ne disposent pas du minimum prescrit. Après de longues délibérations, un accord est intervenu l'an dernier. Aux termes de cette convention, la Caisse centrale se porte garante, envers la Commission fédérale des banques, des fonds propres faisant défaut auprès des Caisses en question. Cet engagement figurera dorénavant sous la rubrique « Avals et cautionnements ». Sur la base des bilans des Caisses au 31 décembre 1952, l'engagement souscrit à ce titre par la Caisse centrale en 1953 se monte à 2 057 973 francs. Nous ne contestons nullement la valeur de la prescription légale relative aux fonds propres. En ce qui concerne les Caisses Raiffeisen, il convient toutefois de ne pas oublier que leurs engagements sont garantis par la responsabilité solidaire de tous les membres, ce qui représente une garantie effective certainement supérieure à celle d'un capital social fixé selon un barème rigide. Et, malgré tout notre respect pour les prescriptions légales, nous restons convaincus qu'une politique de placement prudente et sûre — telle qu'elle est pratiquée par les Caisses Raiffeisen — est un facteur de sécurité supérieur au capital social.

Le rapport du Conseil de surveillance, se fondant sur les expertises effectuées en collaboration avec la S.A. fiduciaire et de revision « Revisa », aboutit à des conclusions précises extrêmement favorables tant sur la situation du bilan de la Caisse centrale que sur l'activité de l'Office de revision de l'Union. Ce Conseil dit avoir voué une attention toute spéciale au maintien intégral des principes fondamentaux du système Raiffeisen.

Le développement de l'Union marque de nouveaux succès. Ce chapitre spécial du

rapport et celui relatif à l'Office de revision seront reproduits en majeure partie, de sorte que nous ne nous y arrêtons pas. Passons aux autres institutions spéciales de l'Union.

Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec l'Office de revision. Sa mission peut se résumer ainsi :

encouragement à l'extension des Caisses, service de renseignements et d'instruction, sauvegarde des intérêts face à la législation et aux autorités, diffusion de l'esprit Raiffeisen et collaboration au sein de l'Union.

L'extension du réseau des Caisses a trouvé sa confirmation dans les 19 fondations enregistrées en 1953. Les nombreuses demandes de renseignements, orales et écrites, touchant à l'octroi des prêts et crédits ou à la gestion des Caisses en général, nécessitent un service d'information très étendu. De nouveaux succès ont été enregistrés dans les cantons d'Argovie, de Neuchâtel et des Grisons sur le plan de la législation cantonale. Le prestige des Caisses et du mouvement tout entier s'en trouve accru. Pour consolider la collaboration au sein du mouvement, le Secrétariat a organisé, sous ses auspices, de nombreuses conférences données à l'occasion des assemblées de fédérations cantonales, de manifestations jubilaires ou autres des Caisses locales, de cours d'instruction, etc. Toute cette activité bénévole au profit des Caisses affiliées est à la charge de l'Union et constitue, sans contredit, un privilège notable pour le mouvement Raiffeisen dans son ensemble.

Le service du contentieux déploie une activité appréciée. Dans la régularisation des affaires litigieuses, il s'est acquis de justes mérites. Que de fois les dirigeants peuvent dire à son adresse : « Il nous a ôté une grosse épine du pied ». Ce service s'occupe encore du contrôle des impôts fédéraux perçus à la source par les Caisses affiliées et de la rétrocession de l'impôt anticipé aux personnes juridiques, notamment aux communes, paroisses et sociétés en relations d'affaires avec les Caisses.

Le service de l'économat a exécuté, durant l'exercice 1953, 7964 livraisons pour une somme facturée de 150 974 francs. Par l'entremise de l'Union, 4908 coffrets d'épargne ont été livrés à 242 Caisses ainsi que 35 coffres-forts.

La presse de l'Union poursuit sa tâche de vulgarisation de la doctrine Raiffeisen et de l'esprit coopératif. Elle est le lien indispensable au sein de la grande famille raiffeiseniste suisse. Si le *Schweiz. Raiffeisenbote* tire à 21 760 exemplaires, notre organe romand, *Le Messager Raiffeisen*, compte 8150 abonnés. 63 Caisses romandes ont abonné tous leurs sociétaires (75 Caisses de la Suisse allemande).

La Caisse de compensation de l'AVS a procédé à l'encaissement des primes dues par les Caisses affiliées et leurs employés, ainsi qu'au paiement aux ayants droit des rentes et allocations pour perte de salaire ensuite de service militaire, cela dans le cadre de l'AVS et à titre de Caisse de compensation des banques suisses. Des contributions ont été perçues pour 120 092 francs et des allocations versées pour 51 552 fr.

La Caisse d'allocations familiales a perçu des contributions pour 44 997 francs, tandis qu'elle a versé 50 574 francs d'allocations à 433 caissiers et pour un total de 1220 enfants. L'étendue des prestations selon le barème 1952 a réduit l'avoir en caisse de 91 087 à 85 350 francs. La situation doit redevenir normale par la suite.

La Coopérative de cautionnement de l'Union a fait l'objet d'un reportage détaillé dans le dernier numéro du *Messager*. Nous ne la signalons que pour mettre en évidence l'utilité de cette institution autonome de l'Union et l'ampleur des services rendus dans un temps relativement court depuis sa fondation. Le nombre des Caisses y ayant

recours augmente d'année en année.

Le Fonds de garantie de bonne gestion des caissiers n'a eu, pour sa première année, aucun dommage à couvrir. La prime de 3% perçue a produit 22 437 fr. 75 et le Fonds atteint le montant de 37 356 fr. 50 à fin 1953.

Le rapport annuel contient encore deux chapitres sur lesquels nous reviendrons à cette place : *Les fédérations cantonales et le développement des Caisses Raiffeisen suisses en 1953 exprimé par la statistique*. Ils méritent une plus longue attention.

Disons cependant d'ores et déjà que les raiffeisenistes suisses peuvent prendre connaissance du rapport annuel 1953 avec la certitude que le mouvement de la coopération rurale d'épargne et de crédit est construit sur des bases solides et qu'il travaille sous une direction consciente des objectifs fixés et de sa responsabilité. Pourtant, il ne faut pas perdre de vue que le succès de l'avenir dépendra dans une mesure toujours plus forte de la volonté de collaboration de toutes les Caisses fédérées et de tous les coopérateurs pris individuellement.

La Fédération jurassienne tient ses assises à Saignelégier

Manifestation toujours plus vivante et plus importante du raiffeisenisme en terre jurassienne, la 29^e assemblée générale ordinaire des délégués a tenu ses promesses, tant par la participation record que par le succès qu'elle a remporté, succès démontré par l'enthousiasme et la foi qu'y ont manifestés les participants.

Le choix de Saignelégier, cité renommée par ses marchés-concours de chevaux, s'est révélé fort heureux malgré le temps grisaille du matin et la basse température du Haut-Plateau, tant l'accueil empressé réchauffe les cœurs. Ce fut un véritable conseil de famille où se déroula le sens inné de l'hospitalité de nos populations franches-montagnardes. Ce fut également l'occasion d'apprécier le confort du chemin de fer électrique récemment inauguré et qui doit apporter une grosse contribution au développement touristique et économique de cette idyllique région pour la sortir de l'isolement.

L'assemblée s'est déroulée le samedi 22 mai, dans la vaste et agréable salle de l'Hôtel de Ville, gracieusement mise à disposition de la Fédération par le Conseil municipal. Elle fut présidée avec son brio coutumier par le distingué président de la Fédération, M. Sylvain Michel, député-maire à Courtedoux. Les délégués y étaient accou-

rus de tous les districts du Jura, de celui de La Neuveville à celui de Porrentruy, parmi eux les chevronnés du mouvement encadrés d'une phalange de jeunes, la garde montante.

Ouvrant la séance à 9 h. 45 par des souhaits de bienvenue, le président, entouré de son état-major, salue spécialement les personnalités qui font l'honneur de leur présence : M. l'abbé Monin, curé-doyen du chef-lieu des Franches-Montagnes, Me Aubry, délégué de l'autorité communale, le colonel Farron, représentant de l'ADIJ, Me Vallat, avocat à Porrentruy et M. A. Arnoux, de la presse locale. Des lettres d'excuses parviennent de M. Hublard, préfet, de M. Loeffel, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, de M. L. Membrez, premier président de la Fédération, et enfin de M. l'abbé Montavon, curé retraité à Boncourt et pionnier jurassien, ce dernier par un télégramme fort applaudi.

Avant toute entrée en matière, le président Michel rend un vibrant hommage à la mémoire de M. Henry Serex, sous-directeur, brusquement disparu, alors qu'aux dernières assises à Boncourt, l'an dernier, il témoignait encore son attachement au raiffeisenisme jurassien par une vibrante allocution. L'assemblée émue lui accorde une pieuse pensée.

C'est alors au président de la florissante Caisse locale, *M. Otto Farine*, d'apporter le salut des raiffeisenistes du chef-lieu aux délégués jurassiens et leur merci pour l'honneur fait à leur commune et à leur association plus particulièrement. Ce choix était voulu. Il consacrait l'hommage et la sympathie de la Fédération à la Caisse de Saignelégier qui en est à son 25^e exercice et se prépare à commémorer ce jubilé.

Ayant ainsi prélué, l'assemblée passe à son ordre du jour. Elle désigne comme scrutateurs les délégués des Caisses de Boncourt et de Buix. Puis le secrétaire, *M. Louis Daucourt* (Fahy), donne une relation vivante et imagée de l'assemblée de 1953 à Boncourt. Il est justement remercié pour la parfaite tenue de son procès-verbal. L'appel fait constater la présence de 165 délégués représentant 53 Caisses. Parmi les 10 non représentées, l'une ou l'autre récidivistes mériteraient de se faire tirer l'oreille. Il y a là une défaillance inexcusable à faire disparaître.

Avec enthousiasme, l'assemblée acclame l'admission dans la Fédération des 4 Caisses fondées en 1953, Souboz, Asuel, Diesse et Bonfol, ainsi que la benjamine de Beurnevésin fondée en 1954. Belle floraison qui marque le dynamisme du mouvement.

Le rapport du Comité fédératif présenté par son président, *M. Michel*, est chaque année le plat de résistance attendu avec un plaisir renouvelé. C'est une notice fouillée, bourrée de faits divers, des résultats obtenus, des succès enregistrés qui illustrent la vitalité de la Fédération au cours de l'an. Petit arrêt dans le temps pour faire le point et repartir avec des consignes nouvelles découlant de la situation présente.

Le dernier exercice a de nouveau été favorable à notre mouvement qui renforce manifestement ses assises. Les Caisses Raiffeisen jurassiennes, au nombre de 63, groupent 5858 sociétaires et 15 417 épargnants. La somme globale des bilans se monte à 38,2 millions de francs, en augmentation de 4,6 millions, soit de 13,7 % sur l'année précédente. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 59,7 millions. Le bénéfice total de 149 161 francs a été versé intégralement aux réserves qui atteignent ainsi 1,18 million.

Si ces chiffres marquent la marche ascendante des Caisses fédérées, le résultat des revisions la confirme. Le président a pu s'en rendre compte comme membre du Conseil de surveillance de l'Union, au cours de ses contrôles à Saint-Gall. Il en tire surtout la conviction bien ancrée de la nécessité absolue des revisions annuelles approfondies auxquelles doivent collaborer les organes responsables des Caisses locales. C'est le moyen d'assurer des assises solides à nos organisations autonomes, ne vivant ni des privilèges, ni de l'aide de l'Etat, mais par leurs seules forces. Ce lui est l'occasion de rompre

une lance en faveur de l'esprit de compréhension et de collaboration qui doit animer caissiers et dirigeants envers le reviseur professionnel.

Après avoir fait un tour d'horizon sur la situation économique, l'orateur s'arrête à quelques considérations générales sur les fondements d'une démocratie vivante à laquelle le raiffeisenisme doit participer toujours plus activement, de manière à maintenir l'identité des principes confédéraux et raiffeisenistes. La conception fédéraliste de l'existence se reflète dans nos Caisses Raiffeisen. Comme cellule de base, la commune fixe à l'institution son propre champ d'activité. Là, chaque citoyen est maître chez lui, mais il est aussi dépendant de la communauté à laquelle il doit coopérer pour bénéficier du bien commun.

Le président proclame les deux lauréats du prix Raiffeisen institué à l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon ; ce sont MM. Raphael Brahier et Arthur Schwab. Ce geste de la Fédération est un stimulant pour les élèves, futurs chefs d'entreprise agricole. *M. Michel* rappelle enfin que la Caisse de Soulce a fêté le 25^e anniversaire de sa fondation, puis se fait un honneur de se conformer à la louable coutume qui consiste à remettre à chaque dirigeant des Caisses un souvenir pour 25 ans d'activité au sein des Conseils. Reçoivent le portefeuille traditionnel :

Elie Joly, Le Noirmont,
Joseph Vogel, Porrentruy,
Louis Boillat, Courtedoux,
Victor Theurillat, Bourrignon.

Les affaires administratives se liquident ensuite rapidement. La caisse du ménage interne de la Fédération est en bonne posture. Le méritant caissier, *M. Ch. Fäbndrich* (Courrendlin), en présente la situation au 31 décembre 1953 qui fait ressortir un solde actif de 6 646 fr. 90. Sur proposition des sections vérificatrices de Fahy et de Soyhières, ces comptes sont adoptés à l'unanimité. Les Caisses de Pleigne et de Nods rapporteront en 1955. La cotisation annuelle sera perçue sur la même base que l'année précédente. Les Caisses de Soubey et de Courgenay représenteront la Fédération au Congrès de 1955.

L'ordre du jour appelle également la réélection des membres du Comité fédératif pour la période 1954-57. En bloc, président en tête, le Comité actuellement en charge est réélu par acclamation. En voici la composition :

Président : Sylvain Michel, Courtedoux
Vice-président : Abbé Cordelier, Courtételle
Secrétaire : Louis Daucourt, Fahy
Caissier : Charles Fäbndrich, Courrendlin
Membres : Joseph Froidevaux, Le Noirmont, Albert Ackermann, Montsevelier, Jules-A. Mottet, Orvin,

Apportant le message de félicitations et les encouragements des organes de la direction centrale, *M. Géo Froidevaux*, reviseur à l'Office fiduciaire de l'Union, tire les commentaires de la statistique et de la situation des bilans en conformité de la loi bancaire. Il condense les considérations générales résultant des expertises des Caisses fédérées et brosse un tableau expressif de la situation économique et financière présente et du marché des capitaux. Il en tire de sages conseils à mettre en pratique dans l'octroi judicieux des prêts et crédits dans le cadre strict des opérations bien limitées au domaine d'un sain et fécond crédit rural. Le rapporteur conclut en délimitant les tâches des administrateurs en corrélation avec la tâche technique et éducative du reviseur. La situation enviable des Caisses fédérées permet de souligner leur privilège de pouvoir s'appuyer sur une Union nationale puissante, gardienne de l'intégrité des principes fondamentaux, indépendante des banques et de l'Etat, avec sa Caisse centrale autonome et son Office de revision professionnel. Encadré d'une aussi solide armature, le mouvement Raiffeisen se trouve en brillante posture et son action est digne de l'intérêt des pouvoirs publics.

La discussion prévue à l'ordre du jour s'ouvre sur des questions d'ordre pratique. Puis *M. le colonel Farron* présente encore le salut de l'ADIJ. En tant que représentant de l'organisation centrale travaillant au développement de l'économie jurassienne, il porte un vif intérêt à la marche du mouvement raiffeiseniste jurassien et fait des vœux pour ses succès futurs.

C'est alors la clôture de cette fructueuse assemblée. Le président remercie les participants pour leur assiduité. Il saisit l'occasion pour traduire sa reconnaissance aux membres du Comité fédératif et exprime tout spécialement les sentiments de gratitude et de fidélité des raiffeisenistes jurassiens envers leur Centrale de Saint-Gall.

* * *

Un repas en commun excellent servi à l'Hôtel de la Gare réunit les participants dans une ambiance de parfaite harmonie : heures délicieuses durant lesquelles on fraternise entre amis œuvrant au même idéal. Elles furent égayées par les accents claironnants de la fanfare du village et par les toasts de quelques invités et amis du mouvement.

On entendit tour à tour *Me Laurent Aubry* au nom des autorités communales du chef-lieu et qui sut unir le geste à la parole en annonçant une gracieuseté de la commune, *M. le doyen Monin* apportant son message tout spirituel empreint d'un profond esprit de philosophie, puis *Me Vallat*, avocat à Porrentruy, dans une fusée oratoire traduisant son attachement à la cause

raiffeiseniste, et enfin *M. Abel Arnoux*, rédacteur du *Franc Montagnard*, à la voix puissante et sympathique, qui célèbre les mérites des Caisses locales et de leurs dirigeants.

Mais l'heure de la dislocation sonne. M. le président Michel remercie chacun pour la part qu'il a apportée au succès de la journée et souhaite que cette assemblée soit génératrice de nouveaux dévouements et d'esprit de solidarité pour le bien de nos populations rurales. Elle s'inscrit en lettres d'or dans les annales de la Fédération jurassienne.

Fx.

Le régime financier de la Confédération

Le problème des finances fédérales est l'un des plus anciens et des plus complexes de la politique helvétique. Dans une république fédérative comme la nôtre, il a toujours fallu s'ingénier à procurer à l'Etat central les recettes qui lui sont nécessaires pour faire face à ses obligations, tout en sauvegardant les souverainetés cantonales. Au début, et jusqu'au commencement de notre siècle, la solution fut relativement facile à trouver. L'article 42 de la Constitution de 1874 définit exactement les différentes ressources qui peuvent être mises à disposition de la Confédération. En principe, ce sont les contributions indirectes qui doivent alimenter le ménage fédéral, tandis que les impôts directs sont réservés exclusivement aux cantons.

Mais deux guerres mondiales, avec toutes leurs conséquences économiques et financières, sont venues bouleverser l'ordre établi. Les exigences de la défense nationale prirent une ampleur toujours plus grande et la Confédération se vit attribuer sans cesse des tâches nouvelles, si bien que ses charges augmentèrent dans des proportions bien supérieures à celles de l'évolution du coût de la vie et de l'accroissement de la population.

Tout en s'efforçant d'améliorer le rendement des recettes existantes, il faut en trouver de nouvelles. Celles-ci, décrétées en vertu des pouvoirs extraordinaires conférés au Conseil fédéral, ne furent, de ce fait, pas soumises à des votations populaires. Il y eut tout d'abord l'impôt de guerre, introduit en 1915 et renouvelé en 1919, qui dura jusqu'en 1932. Il fut remplacé, à partir de 1933, par l'impôt de crise, revêtant également la forme d'un arrêté de nécessité. Cet impôt est d'ailleurs pratiquement encore en vigueur aujourd'hui, sous forme de l'impôt de défense nationale, de telle sorte que, depuis la pre-

mière guerre mondiale, nous vivons de façon presque permanente en régime d'exception dans le domaine des finances fédérales.

On a déjà tenté à plusieurs reprises de sortir de cette situation extra-constitutionnelle. Après un premier insuccès en 1938, il fallut attendre la fin des hostilités de 1939/1945 pour reprendre la question. Dès 1946, le Conseil fédéral institua une commission d'experts pour fixer les bases d'une réforme. Le projet nécessita plus de quatre ans de mise au point. Il consistait en un système assez compliqué de contingents cantonaux, dans lequel l'impôt de défense nationale aurait été remplacé par un impôt fédéral d'amortissement, tenant compte, dans une certaine mesure, des charges résultant pour les contribuables des impôts cantonaux et communaux. Après de laborieux pourparlers et de nombreuses concessions réciproques, il reçut l'adhésion des Chambres, mais fut finalement repoussé par le peuple le 4 juin 1950. Il est à noter que le canton de Vaud figurait — avec Genève, Valais et Fribourg — au nombre des sept Etats qui avaient accepté cette réforme.

A la suite de cet échec, il fallut proroger la réglementation provisoire, puis le peuple et les cantons acceptèrent le régime transitoire actuel, lequel sera échu à la fin de cette année.

Le dernier projet établi par le Conseil fédéral, que le peuple et les cantons ont repoussé le 6 décembre dernier, avait pour but de donner une base constitutionnelle à notre régime des finances fédérales à partir du 1^{er} janvier 1955. Il ne s'agissait pas d'une réforme à proprement parler, puisque la réglementation actuelle n'aurait pas subi de modifications de structure, mais seulement des aménagements de détail plus ou moins importants. La plupart des dispositions présentement en vigueur auraient été inscrites définitivement dans la Constitution, mais celles concernant les impôts de défense nationale et sur le chiffre d'affaires auraient été limitées à une période de douze ans, expirant à la fin de 1966. On reprochait à ce projet de ne pas tenir suffisamment compte de la nécessité de réaliser des économies et, surtout, de maintenir l'impôt fédéral direct, qui ne répond pas aux aspirations fédéralistes du peuple suisse.

Ensuite de cet insuccès, nous nous trouvons dans la même situation qu'en 1950, avec une réglementation provisoire échéant à la fin de l'année, sans qu'il soit possible de la remplacer, à cette date, par un régime définitif. Il est donc certain que des dispositions transitoires devront être prorogées une nouvelle fois, même si l'on devait envisager de leur apporter des modifications.

Dans son message du 12 février 1954, le Conseil fédéral constate que la votation du

6 décembre 1953 n'a pas indiqué de façon précise la direction nouvelle que devrait prendre la politique financière de la Confédération. Il demande que le régime actuel soit prorogé de quatre ans, afin de pouvoir reprendre entièrement le problème. Il explique qu'un certain temps sera nécessaire pour rapprocher les opinions de manière à élaborer un programme susceptible de rallier une majorité suffisante. Un délai de quatre ans aurait en outre pour avantage de permettre d'apprécier les résultats des efforts relatifs aux économies, ainsi que les effets de la révision projetée du tarif douanier. D'autre part, le programme d'armement devant être réalisé d'ici trois ans, il sera plus facile, à ce moment-là, de se faire une idée plus précise des besoins courants du budget militaire.

Lors de la première session des Chambres de 1954, le Conseil des Etats a fait siennes les propositions du Conseil fédéral. Le Conseil national vient d'en faire autant au cours de sa session de juin. Le peuple suisse sera donc appelé, dans le courant de l'automne, à se prononcer sur la prolongation du régime transitoire actuel jusqu'au 31 décembre 1958.

(Bulletin du Crédit foncier vaudois.)

Le Conseil fédéral vient de fixer au 24 octobre le vote populaire sur la prolongation, pour quatre ans, du régime financier transitoire. (Réd.)

Vérités trop oubliées sur l'argent

II

Problème de l'argent, problème brûlant de tous les temps, comme celui du bonheur lui-même, dont il peut être la source, dont il est souvent la ruine, selon que l'homme se fait une idée juste ou fautive de l'argent et de son rôle dans la vie. L'argent n'est pas le but de la vie, il n'est pas une chose que l'on puisse rechercher par tous les moyens. La morale chrétienne impose au gain des conditions de légitimité, dont la première est que ce gain ne doit pas provenir d'un tort fait à autrui. Cela va déjà assez loin, car ainsi sont condamnés bien des entreprises lucratives courantes aujourd'hui, bien des bénéfices faciles : argent gagné par le mensonge et la fraude, la concurrence déloyale ou l'abus du pouvoir, le gaspillage des deniers publics ou de l'épargne privée. Il est certain que, sans parler de les déposer au pied de la croix, un trop grand nombre de fortunes ne pourraient même pas être déposées dans la balance de la justice.

Mais n'insistons pas, ce premier point étant trop clair. Il nous faut simplement en

rappeler une conséquence souvent oubliée. Puisque l'argent ne rentre en nos bourses qu'à la suite d'un échange, puisque pour recevoir il faut donner, une des conditions exigées pour que le gain perçu ne soit pas un tort fait à autrui, à un particulier ou au corps social, est la suivante : le gain doit avoir pour contrepartie un service de valeur équivalente, rendu à autrui tout d'abord et par là au corps social. L'ouvrier a droit à son salaire si celui-ci correspond à un honnête travail, fourni consciencieusement. Le commerçant a droit à un bénéfice de vente, si celui-ci correspond au service rendu en rapprochant le consommateur du producteur. Bref, la condition posée plus haut que l'argent ne doit pas venir d'un tort fait à autrui se mue en la suivante, beaucoup plus précise : l'argent doit provenir d'un service rendu.

Et il faut aller plus loin : le service rendu au client doit être profitable au corps social, sans quoi il ne serait pas, même pour le bénéficiaire immédiat, un service réel et vrai.

Il ne s'agit donc pas uniquement de savoir si une telle opération est lucrative pour moi. Il ne s'agit même pas de savoir si le particulier avec qui je traite en aura pour son argent. Il s'agit de savoir si cette activité est profitable au bien commun. Bref, ayant besoin de gagner ma vie, j'ai le droit de n'entreprendre que ce qui est rentable. Mais le profit n'est pas la raison qui justifie l'entreprise, il n'est pas ce qui la légitime, à plus forte raison ce qui m'en ferait un devoir.

Cette règle d'or vaut pour toutes les activités lucratives : pour le journal, pour le commerce, pour la banque, pour l'usine, pour les fonctions d'administration comme pour celles de gouvernement : gagner son pain en servant la société.

Quelle fut la culpabilité du mauvais riche de l'Evangile ? Pas autre que celle-ci : il a usé de sa richesse, que l'on ne prétend pas du tout mal acquise, uniquement pour la satisfaction de ses désirs personnels, pour sa jouissance, son confort, ses aises, et il a négligé tous les autres hommes. Est-ce le devoir de l'aumône qu'il a négligé ? Pas uniquement, car il y a d'autres emplois du superflu que l'aumône proprement dite.

Résumons-nous comme suit : la règle d'un usage moral de l'argent n'est pas uniquement dans le bien-être, les satisfactions procurées au possesseur. Dès lors que celui-ci a pu subvenir à ce qu'exige son rang, tout le reste doit être employé à une destination d'utilité sociale. Ce peut être par l'aumône ou par un sain développement de son entreprise, ou par des œuvres d'assistance et d'éducation, ou par tout autre moyen, pourvu que soit toujours dépassé

l'usage égoïste et que soit procurée l'expansion d'une vraie et féconde civilisation.

Une administration intègre implique que l'administrateur serve une cause, une entreprise, un mouvement, en un mot le bien social. Ce pourra être le bien de ses proches d'abord, suivant une loi première de la charité bien ordonnée, mais tout de suite après les siens, tous les autres.

Doctrines bien oubliées, bien négligées, hélas, mais authentiques doctrines chrétiennes, dont s'est toujours inspiré le raiffeisenisme.

A. M.

Le Congrès Raiffeisen de l'Allemagne occidentale

La vaste organisation Raiffeisen d'outre-Rhin à laquelle sont affiliées 23 254 coopératives agricoles diverses, telles que les 11 100 Caisses Raiffeisen proprement dites, les coopératives d'approvisionnement et de vente, les coopératives laitières ou d'utilisation du bétail, etc., représentant 3 372 400 membres, a tenu ses assises annuelles du 30 juin au 2 juillet 1954 à Munich, sous la haute direction de son président, le Dr h. c. Andréas Hermes, ancien ministre du Reich.

A cette manifestation à laquelle les autorités supérieures du pays étaient présentes, de nombreux hôtes et conférenciers d'Europe et d'outre-mer avaient été conviés. La Suisse était représentée par MM. Dr Laur, professeur, Aebi, sous-directeur, Durtschi, directeur, et Muller, conseiller national d'Olten et président du Conseil de surveillance de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Nous résumons pour la circonstance l'intéressant rapport que ce dernier a fait paraître à cette occasion dans le quotidien *Der Morgen* d'Olten.

Le 1^{er} juillet, quelque 5000 personnes se rendirent dans la grande halle réservée à la fête d'octobre, pour assister à la séance officielle. On remarquait aux places d'honneur M. Théodore Heuss, président de la République fédérale allemande, nouvellement réélu, M. Ehard, président du Conseil des ministres bavarois, les ministres Lübke, Kraft et Strauss, ainsi que diverses personnalités bavaroises de la vie politique, des représentants de l'Eglise, des Universités et, ce que par bonheur nous ne connaissons pas, des puissances d'occupation. Des différentes allocutions prononcées, savamment entrecoupées par des productions musicales, celle du président de la République fit une grande impression sur l'auditoire attentif.

Avec la fondation, il y a un siècle, d'une organisation coopérative agricole par Frédéric-Guillaume Raiffeisen, a-t-il déclaré,

l'Allemagne a rempli une mission qui par tout encourage les hommes de bonne volonté à s'entraider. Le nom de cet illustre bourgeois est devenu symbole d'organisation. Les idées du fondateur représentent aujourd'hui encore la clef de voûte du mouvement tout entier. Le président Heuss, se référant à la marche ascendante continue enregistrée dans le domaine des coopératives de crédit, ajouta : « Alors que, jadis, l'Union était fondée dans le but de sauvegarder l'existence de la population rurale, face à l'irruption d'une économie monétaire capitaliste, d'origine citadine, elle érige de nos jours ses bâtiments à côté de ceux des institutions ordinaires de crédit. Le modeste début d'autrefois est devenu aujourd'hui une puissance ».

Le ministre de l'alimentation Lübke affirma à son tour que le but de la politique agricole du gouvernement est bien de rendre l'agriculture allemande apte à concourir sur le marché européen projeté. Si la carte de l'Europe conserve son caractère disparate, elle ne pourra pas défendre son indépendance économique et politique contre les puissances des U.S.A. et de l'Union soviétique.

Le président du Conseil Ehard souligna l'intérêt de la Bavière, le plus important département agrarien de la République allemande, aux coopératives agricoles.

Des délégués et invités de plusieurs pays montèrent à la tribune. Le professeur Laur, président d'honneur de l'Union européenne d'agriculture, apporta les vœux de notre pays en invitant les participants à visiter l'exposition d'agriculture de Lucerne. Le Dr Laur, dont la réputation en Allemagne n'est plus à faire, fut chaudement ovationné.

Dans le discours principal de la journée, tenu par un paysan, M. Konrad Jacob, de Kurhessen, l'orateur accentua l'importance de l'entraide qui, dans le cadre d'une véritable organisation autonome, doit rester la base indéfectible de toute activité coopérative. Le conférencier considéra les centrales Raiffeisen comme l'instrument capable de corriger sur le marché la faiblesse naturelle de l'exploitation agricole.

Le président de l'Union Raiffeisen bavaroise, le Dr Horlacher, affirma de son côté que seule la conglomération coopérative des nombreuses petites exploitations agricoles éparses pouvait rétablir la capacité de concurrence. A côté de ses fonctions de régulateur du marché, la coopérative est aussi le moteur assurant le développement technique constant de l'exploitation agricole.

Pour terminer, le conseiller national Muller transmit à l'assemblée les vœux des Caisses Raiffeisen suisses. Reprenant le thème développé par le président de la République, l'orateur suisse s'arrêta quel-

ques intants au mérite dont font preuve aujourd'hui encore les nombreux organes dirigeants responsables qui exercent leurs fonctions à titre purement honorifique. En Suisse, a-t-il ajouté, quelque 10 000 membres des Comités de direction et des Conseils de surveillance effectuent, pleins d'enthousiasme, un travail énorme dans un esprit de désintéressement le plus complet. Pour être et rester des disciples de la bonne cause, il faut aussi laisser s'épanouir en nous la doctrine spirituelle, les idées et la pensée de Raiffeisen, principes chrétiens qui se traduisent tous par l'amour du prochain et la volonté d'aider les plus faibles. Raiffeisen nous montra la façon de conserver un peuple sain, celle d'augmenter la puissance de ses biens matériels et encore plus de raffermir ses forces morales. Nous autres Suisses, nous sommes en quelque sorte les disciples de F.-G. Raiffeisen. Alors qu'en Allemagne, le pionnier du crédit rural consolidait son œuvre déjà florissante, les premiers succès du mouvement suisse n'apparurent qu'au début de ce siècle. Dans son premier rapport, le vénéré promoteur,

le curé-doyen Traber relevait entre autres : « L'organisation Raiffeisen suisse a incorporé dans ses statuts avec une exactitude méticuleuse la pureté des principes Raiffeisen, qui sont la base même de la sécurité des membres et créanciers ».

Le succès réalisé après 50 années traduit bien la valeur des efforts soutenus. 100 000 sociétaires, 1000 Caisses avec une somme de bilan globale atteignant 1,2 milliard de francs. L'application inébranlable des principes Raiffeisen exprime une valeur supérieure encore aux chiffres précités. Il nous appartient à nous de conserver ce précieux héritage, en Suisse comme ailleurs.

Mettant un point final à la partie officielle, l'orateur conclut en invitant tous les raiffeisenistes présents à coopérer, au sein de cette grande famille, non seulement par des mots, mais par des actes empreints de l'amour du prochain. Nous devons, dans ce monde bouleversé par les haines, travailler à la conservation de nos peuples, de nos villages, de notre patrie respective dans la paix et la concorde. Tel fut le message suisse au Congrès allemand.

ACTIVITÉ DE FONDATION

Elle s'annonce particulièrement réjouissante en ce premier semestre de l'année. Lors de notre dernière chronique — *Messenger* de mars — nous indiquions déjà 7 nouvelles fondations pour les deux premiers mois de l'année. La série continue par les 6 nouvelles adhésions que voici : Desbüren (Argovie), Merzligen (Berne), Capolago et Magadino (Tessin), Fimmelsberg (Thurgovie) et Rossinière (Vaud).

Avec les 13 fondations de 1954, le nombre des Caisses affiliées passe de 969 à 982. On approche du millier ! C'est le Tessin qui marque une floraison toute particulière. La semence Raiffeisen y est en plein épanouissement puisque 4 Caisses y ont vu le jour cette année (5 en 1953). Et les possibilités sont encore nombreuses dont un Comité de Fédération actif saura profiter.

Nous présentons ici la cadette des Caisses romandes.

ROSSINIÈRE (Vaud)

Après le hameau de La Tine, Rossinière est la première des trois communes vaudoises que le voyageur traverse lorsque, de Montbovon, il va découvrir le Pays-d'Enhaut, les deux autres formant avec elle le district, étant Château-d'Ex et Rougemont, dotées chacune déjà de leur propre Caisse de crédit mutuel.

La vallée largement ouverte et ensoleillée, son climat clément et exempt de brouillard et de vents violents font du Pays-d'Enhaut un lieu de villégiature apprécié. Les principales sources de revenus de ses habitants sont l'agriculture et l'élevage, l'exploitation des forêts et le tourisme. La plupart des habitations paysannes sont disséminées ; le rural est sous

le même toit tout proche ; la grange est proportionnée au rendement du domaine. Plusieurs de ceux-ci sont trop petits et plus d'un montagnard en possède deux ou même trois ; le foin reste sur place, c'est la famille qui se déplace avec le troupeau qui le mange là où il a poussé. De vastes forêts couvrent une grande partie du Pays-d'Enhaut. Les scieries y sont nombreuses et importantes. Les montagnards de la vallée y naissent tous un peu bûcherons, charpentiers, menuisiers ou boisseliers.

Rossinière, avec ses 600 âmes environ, est essentiellement agricole avec les quelques artisans et commerçants nécessaires pour subvenir aux besoins locaux courants. Notons que la commune est propriétaire d'une notable partie du territoire. Cette situation est avantageuse pour elle. Mais une forte proportion de la population se trouve ainsi devant l'impossibilité pratique d'acquérir un domaine en propre. La commune joue pour beaucoup le rôle d'employeur. C'est dire que la charge de syndic qu'exerce M. Burnier, maître charpentier et pionnier fondateur de la Caisse Raiffeisen locale, exige beaucoup de savoir-faire.

Village progressiste aux bâtiments cossus et propres, sa population est fière de l'idyllique temple dominant le paysage et bien dans le style du pays, de l'imposant collège et de la halle de gymnastique avec la grande salle des assemblées, de l'Hôtel de Ville et du célèbre Hôtel du Grand Chalet, le plus vieux chalet du pays, classé comme monument historique et datant de l'époque où les menuisiers-charpentiers recevaient 30 ct. par jour, le contremaître 40.

C'est dans ce milieu favorable à l'éclosion de toute idée d'entraide que s'est constituée une équipe d'initiateurs décidés à doter leur commune de son propre établissement de crédit. Mais le fait mérite d'être souligné, un patient travail de préparation avait été effectué par le pionnier raiffeiseniste de la vallée, M. J. Wehren, caissier à Château-d'Ex,

et de son vœu. « Je ne serai pas satisfait avant que les trois communes du district aient leur Caisse Raiffeisen », disait-il, il y a sept ans, lorsqu'il participait à la fondation de celle de Rougemont. C'est aujourd'hui chose bien faite.

Le jeudi 22 avril, à l'Hôtel de Ville, une rencontre de « l'équipe des dix » donnait l'occasion au reviseur de l'Union, M. G. Froidevaux, de les orienter à fond avant de passer aux actes. Le projet était bien mûri et bien lancé, l'équipe choisie comprenant l'élite des citoyens de la commune, syndic en tête avec plusieurs municipaux et conseillers de paroisse. Prenaient également part active à la rencontre, M. le préfet Marmillod de Château-d'Ex, lui-même enfant et ancien syndic de Rossinière, actuellement membre de la Caisse Raiffeisen du chef-lieu, ainsi que M. S. Chevalley, député, président de la Caisse de Puidoux et vice-président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, un homme bien de chez nous, un rural consommé bien à même de parler à des ruraux des armes nécessaires à la défense des intérêts des populations montagnardes. Les militants de Château-d'Ex et de Rougemont, par leur présence, apportaient également leurs encouragements à la réalisation du projet, voulant saluer la naissance de leur sœur cadette, prêts à l'entourer de leurs soins et à faire pour elle office de parrain et de marraine.

C'est dans cette séance mémorable présidée avec une haute distinction par M. Burnier syndic que fut prise la décision unanime de principe de mettre la Caisse sur pied, l'assemblée publique de constitution étant fixée à la quinzaine.

Réunis à la salle communale le jeudi 6 mai, une trentaine de citoyens entourés des mêmes personnalités des communes voisines, sous la présidence dynamique du jeune M. André Pilet, et guidé par le même délégué de l'Union centrale, accomplissaient les formalités de fondation. On récolte vingt adhésions, on adopte les statuts et on constitue les organes de l'institution. Le président du jour, M. A. Pilet, ayant fait ses preuves en marquant son adhésion enthousiaste à l'œuvre, se voit appelé à la tête du Comité de direction. A la présidence du Conseil de surveillance, l'assemblée désigne unanimement M. John Schopfer, tandis que, par une élogieuse marque de confiance, M. André Marmillod est chargé de la délicate fonction de caissier. La constitution des organes de la Caisse a fait ressortir tout particulièrement l'esprit constructif et de parfaite harmonie qui anime les citoyens de la commune. C'est de bon augure pour l'avenir de la Caisse de Rossinière.

Bienvenue à la cadette des Caisses romandes au sein de notre Union nationale et bons succès !

* * *



Le village de Rossinière

Les lignes ci-avant avaient été déjà livrées à la composition lorsque nous est parvenue l'annonce de deux nouvelles fondations, l'une à Corpataux (Fribourg), l'autre à Grindelwald (Oberland bernois), ce qui porte à 15 le nombre des fondations en 1954 et à 984 l'effectif total des Caisses en Suisse. A propos de la dernière fondation, précisons qu'il existe déjà depuis mai 1952 une Caisse Raiffeisen appelée Caisse d'Aussergrindelwald dont la circonscription coopérative se limite à un groupe de hameaux de la commune de Grindelwald. La nouvelle institution déploiera son activité dans le village même, centre de la grande commune.

* * *

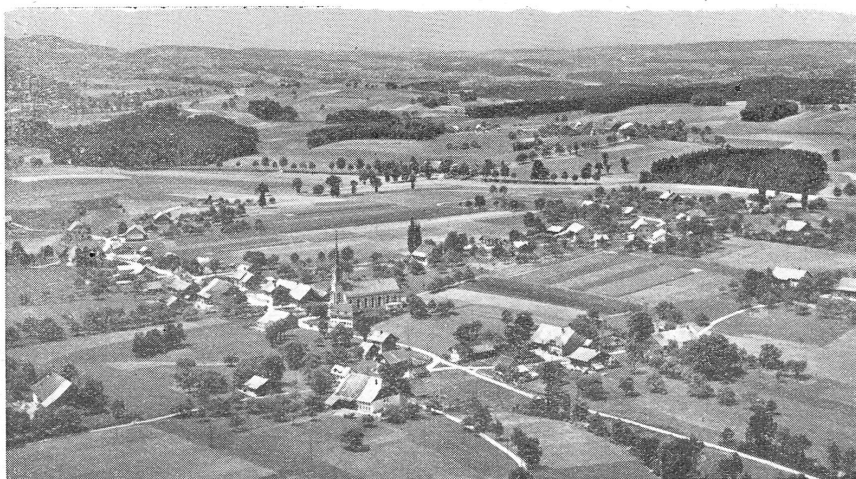
Corpataux (Fribourg)

L'activité de fondation subit, chaque année en été, un temps d'arrêt pendant la période des grands travaux de la campagne. A cette époque, les agriculteurs sont retenus par de longues journées de travail qui ne se terminent qu'à la nuit. Plus question alors de rencontres d'équipes ou de

séances d'orientation. Toutes réunions pour travail d'approche doivent se tenir en hiver surtout, pendant la saison morte.

C'est ce que sentait bien le pionnier de Corpataux, *M. Louis Brugger*, agriculteur, qui voulait absolument doter sa commune d'une Caisse de crédit mutuel. Il s'était déjà assuré le concours d'une bonne équipe d'initiateurs résolus. S'il avait attendu jusqu'à la veille de la fenaison pour mettre l'action en branle, c'est qu'il voulait avoir tous les atouts en mains, et le dernier, non le moindre, c'était l'assurance de pouvoir compter sur un caissier de confiance et capable. A ce moment, il n'hésita plus un instant.

Ainsi se confirme le fait que, dans une commune, un pionnier résolu et jouissant de l'estime du public, peut aisément conduire son initiative à bonne fin, s'il sait s'entourer des appuis utiles. Il lui suffit enfin de frapper à la bonne porte, chez un ami raiffeiseniste militant qui l'oriente vers l'Union suisse où il trouve pleine collaboration.



Le village de Corpataux

Ancien sociétaire lui-même de la Caisse Raiffeisen de Marly, *M. Brugger* trouva bon conseil auprès des dirigeants de cette Caisse. Avec leur concours, une assemblée publique fut fixée au dimanche 13 juin, à la maison d'école de Corpataux. Une trentaine de citoyens y participèrent. De Marly étaient venus le caissier, *M. le doyen Monnard*, président de la Fédération fribourgeoise, ainsi que le président, *M. le syndic Kuenlin*. Le délégué de l'Union, *M. G. Froidevaux*, reviseur, exposa la question du crédit rural dans tous ses détails. Après discussion fort nourrie démontrant le sens pratique des futurs raiffeisenistes, après interventions fort appréciées de *M. le doyen Monnard* et de son syndic *Kuenlin*, 15 déclarations d'adhésion furent signées séance tenante. Pour éviter une seconde assemblée en pleine fenaison, on mit les bouchées doubles. Les adhérents adoptèrent immédiatement les statuts normaux et constituèrent les organes de la Caisse dans un excellent esprit d'harmonie communautaire. Le méritant pionnier, *M. Louis Brugger*, fut appelé à la présidence du Comité de direction tandis que *M. Joseph Zay* acceptait la présidence du Conseil de surveillance et que *M. Paul Pasquier* se voyait confier la délicate mission de caissier.

La circonscription coopérative de la nouvelle Caisse s'étendra à la paroisse comprenant les deux communes entièrement agricoles de Corpataux et de Magnedens, avec quelque 450 habitants. On y pratique l'économie agraire du plateau suisse. Il n'y a aucune industrie locale. Quelques ouvriers, surtout parmi les jeunes gens et les jeunes filles, vont trouver occupation à la ville, à Fribourg, pour compléter l'apport nécessaire à l'existence normale des familles. L'entreprise des autobus desservant la région a d'ailleurs bien adapté son horaire aux besoins de déplacement journalier de ces populations campagnardes.

Nulle part plus que dans un tel milieu rural, une Caisse locale et autonome ne pouvait être institution plus utile. Elle y déploiera ses bienfaits au service de l'indépendance financière des deux communes. Nous faisons, pour elle, des vœux sincères d'heureux développement au sein de la Fédération fribourgeoise et dans le cadre de notre Union suisse.

Fx.

Ce numéro est de 16 pages. Il paraît comme numéro double d'août et septembre.

Le prochain numéro paraîtra au début d'octobre.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Le compte d'Etat de la Confédération pour 1953

Les recettes fiscales se sont élevées à un milliard 598 750 000 francs contre un milliard 672 436 000 francs en 1952. Cette différence s'explique par la périodicité de l'impôt de défense nationale. La part des cantons atteint 93 690 000 francs contre 111 millions 985 000 francs en 1952. L'impôt pour la défense nationale a produit 210,55 millions de francs (384,71 en 1952), le sacrifice pour la défense nationale 1,67 million, l'impôt sur les bénéfices de guerre 2,17 millions (2,73), l'impôt anticipé 88,20 millions, la taxe militaire 15,75 millions (15,41), les droits de timbre 111,88 millions (109,26), l'impôt sur le chiffre d'affaires 473,11 millions (456,63), l'impôt sur le luxe 21,37 millions (20,52), l'impôt compensatoire 15,48 millions (14,89), l'impôt sur le tabac 74,58 millions (72,08), l'impôt sur la bière 14,37 millions (14,03), les droits de douane 513,85 millions (473,21), et les autres recettes (supplément de prix et autres) 55,71 millions (17,08).

Les dépenses qui, en 1938, se montaient à 577 millions, ont atteint l'an dernier 1847 millions, cependant que le revenu national passait de 9 à 22 milliards et l'indice du coût de la vie de 100 à 170 points. Ces dépenses ont donc proportionnellement plus augmenté que le revenu national et que le coût de la vie. La dette publique de la Confédération a augmenté, rien qu'en 1938 à 1945, de 6 1/4 milliards, si bien que le service des intérêts a exigé 2,6 fois plus de fonds. Les dépenses militaires se sont multipliées, durant cette période, dans la proportion de 4,3. Pendant et après la guerre, la Confédération a en outre dû entreprendre de nouvelles tâches ou développer celles qu'elle avait déjà (allocations pour pertes de salaires, AVS, etc.).

Les dépenses croissantes de la Confédération ne peuvent plus être couvertes par les recettes courantes. En 1938, les droits d'entrée couvraient encore le 47 % des dépenses, cependant qu'aujourd'hui cette proportion n'est plus que du 28 %. Les impôts fédéraux, qu'ils soient nouveaux ou aient été adaptés, jouent par conséquent un rôle décisif. Ils représentaient en 1938 le 24 % et, en 1953, le 50 % des recettes de la Confédération, la part afférente à l'impôt fédéral direct étant respectivement du 7 et du 13 %.

Suppression de l'impôt sur le chiffre d'affaires sur l'or

En 1941, l'or en barres et plus tard l'or monnayé ont été soumis aux dispositions de l'arrêté instituant un impôt sur le chiffre d'affaires. Cette mesure s'était révélée nécessaire parce que l'or avait sensiblement perdu sa fonction de moyen international de paiement et qu'il était devenu un objet de spéculation dont les prix s'écartaient beaucoup de la parité. Depuis lors, les conditions se sont entièrement modifiées ; il y a deux ans, les prescriptions édictées pendant la guerre sur le commerce de l'or ont pu être abrogées et, depuis quelques temps, les prix sur le marché libre de l'or se sont sensiblement rapprochés de la parité ; ainsi, l'or a repris plus nettement son caractère monétaire. Dans ces conditions, le Département fédéral des finances et des douanes a, par ordonnance du 8 mai 1954, supprimé l'impôt sur le chiffre d'affaires sur toutes les transactions en monnaie or, c'est-à-dire sur les monnaies et les lingots d'or au titre de 900/1000. L'ordonnance est entrée en vigueur le 15 mai 1954. Seul l'or dont le titre est inférieur à 900/1000, soit l'or industriel, reste soumis à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Les réserves de crise

La Suisse horlogère recommande à tous les industriels de l'horlogerie de vouer la plus vigilante attention au récent appel de M. Zipfel, délégué du Conseil fédéral pour les possibilités de travail, en vue de la constitution de réserves. A fin février 1954, 636 maisons horlogères avaient fait usage des possibilités de la loi Zipfel, pour un montant de près de 34 millions, en regard de 1189 maisons et 161 millions pour l'ensemble de la Suisse.

Office suisse de compensation

Le rapport du Conseil fédéral aux Chambres sur la gestion et les comptes actuels de l'Office suisse de compensation pour 1953 rappelle qu'à la suite de la crise mondiale de 1929, plusieurs Etats étrangers instituèrent une réglementation des changes, qui devait inévitablement léser des intérêts suisses. Dès le début des années 30, notre pays fut contraint, pour sauvegarder ses intérêts, de conclure les premiers accords de compensation ou de recourir à des mesures unilatérales. Afin d'assurer l'exécution de ces accords et de ces mesures fut institué, en octobre 1934, l'Office suisse de compensation, avec siège à Zurich. A cette époque, le service des paiements n'était réglementé qu'avec quelques pays ; le nombre des accords de compensation s'accrut constamment au cours des années et, en particulier, à la suite de la deuxième guerre mondiale, tant et si bien que, à la fin de 1953, des *clearings* commerciaux nous liaient avec vingt-quatre Etats et leurs territoires d'outre-mer. La tâche de l'Office de compensation, qui consiste à exécuter et à surveiller les opérations des *clearings*, a donc pris une extension toujours plus grande. De sa fondation à la fin de 1953, le montant des versements au *clearing* s'élève à 36,27 milliards ; celui des règlements, à 37,93 milliards.

Le rapport de gestion donne encore une quantité d'indications précieuses sur le fonctionnement des *clearings* commerciaux et la balance des comptes de notre pays. Relevons en particulier que les comptes de l'Office (liquidation des biens allemands non compris) indiquent un montant de 12,6 millions aux recettes et de 9,5 millions aux dépenses. Ils se soldent ainsi par un bénéfice de 3,1 millions, versé à la caisse fédérale. Ces dernières années, les sommes ainsi versées à la Confédération ont servi, à côté de l'émolument spécialement institué à cet effet — lequel a produit 8,6 millions du 1er juillet au 31 décembre 1952 et 20,4 millions en 1953 —, à couvrir les frais causés à la Confédération par la participation de la Suisse à l'Union européenne de paiements.

Le fonds de compensation de l'AVS en 1953

Il ressort du rapport de gestion que durant l'exercice 1953, les cotisations versées par les assurés et les employeurs se sont élevées à 570 millions de francs ; les contributions des pouvoirs publics à 160 millions, dont 106,7 à la charge de la Confédération et 53,3 à celle des cantons. Compte tenu des 71,1 millions d'intérêts encaissés, les recettes totales du fonds de compensation ont atteint 801,1 millions. Parmi les dépenses figurent 260,8 millions pour les rentes versées et les cotisations remboursées, 6,8 millions pour les subsides accordés aux caisses de compensation cantonales et à la caisse suisse de compensation ainsi que 7,9 millions pour les réévaluations (différence entre les moins-values et les plus-values des placements), les droits de timbres et les frais. Le total des dépenses est ainsi de 275,5 millions et l'excédent de recettes de 525,6 millions.

Par rapport à l'exercice précédent, les cotisations des assurés et des employeurs ont augmenté de 42,5 millions et les rentes versées de 19,7 millions.

D'après le rapport du Conseil d'administration, la valeur portée au bilan de l'ensemble des placements s'élève, compte tenu des réévaluations, à 2 677,6 millions de francs. Les placements fermes se répartissent comme suit (en millions) : Confédération 803,2 ; cantons 369,1 ; communes 318,6 ; centrales de lettres de gage 513,1 ; banques cantonales 289,7 ; collectivités de droit public 8,3 ; entreprises semi-publiques 150 ; banques 0,6. Les prescriptions et les dépôts atteignent 225 millions, dont 125 pour la Confédération et 100 pour les autres placements. A la fin de l'exercice, le rendement moyen des placements fermes était de 2,97 %.

IN MEMORIAM

Mézières (Vaud)

Mardi après-midi, une nombreuse assistance a rendu les derniers honneurs à M. Constant Jordan, qui s'en est allé paisiblement au bel âge de 85 ans.

Constant Jordan a été un des pionniers du mouvement raiffeiseniste à Mézières. Membre fondateur de la Caisse Raiffeisen locale en 1916, il fit partie, dès le début, du Comité de direction et fut appelé à la présidence en 1926. Il n'abandonna son poste qu'après 34 ans de dévouement ininterrompu et pour raison d'âge. La Caisse de Mézières a contracté envers lui une dette de reconnaissance. Sa vie durant, il en fut le fidèle serviteur par sincère esprit d'altruisme. Quoiqu'ayant remis sa fonction à des forces jeunes, il continuait à s'intéresser à la marche de l'institution et se réjouissait de son développement. C'était un peu son œuvre.

Constant Jordan, dont la physionomie aussi sympathique que caractéristique n'est pas prête de s'éteindre à Mézières, est né à Ropraz le 29 juillet 1869. Il fut juge au Tribunal du district d'Oron, secrétaire municipal de la commune puis syndic de celle-ci de 1908 à 1945, soit durant 37 ans. C'est à lui qu'échut l'honneur de remettre au général Guisan le diplôme de bourgeois d'honneur de Mézières au cours de la dernière guerre. Paysan averti, il fut un spécialiste de la sélection des semences.

A sa famille va l'expression de notre vive sympathie. Si celle-ci perd un membre qui lui était cher, la population perd une personnalité à qui elle doit beaucoup. C'est une figure du bon vieux temps qui s'efface.

* * *

Boécourt (Jura)

La commune de Boécourt vient de perdre le meilleur de ses serviteurs en la personne de M. Louis Schaffner, maire et président de la Caisse Raiffeisen locale. Membre fondateur de la Caisse en 1923, il était appelé au poste de confiance de secrétaire du Comité de direction ; il n'a-

vait que 23 ans. En 1949, alors que le poste de président était vacant, il n'y eut qu'une seule voix pour l'y faire accéder et faire bénéficier l'institution de son expérience. Il y déploya toutes ses qualités d'actif administrateur.

Durant 12 ans, il fit partie du Conseil communal. Il y a 10 mois à peine, il avait été appelé, par un vote flatteur et unanime, au poste de maire de la commune. Cette nomination consacrait le respect de toute une population envers celui qu'elle se choisissait comme premier citoyen et qui s'était mis immédiatement à la réalisation de belles initiatives qui l'honoreront.

La mort l'a fauché en pleine force, en pleine activité, au moment où il allait faire valoir toute la plénitude de ses talents d'organisateur et de son dévouement au service de la communauté villageoise.

De caractère bien trempé, possédant un esprit de décision et de justice, se dépensant pour tout ce qui est bien, Louis Schaffner savait dire non aux sollicitations qu'il jugeait néfastes ou injustes. Père de famille modèle, fidèle terrien, chrétien de vieille roche, il s'en est remis à la volonté du Maître, faisant une mort édifiante, donnant l'exemple de l'âme forte. Que sa famille éplorée veuille accepter les sentiments de sympathie des raiffeisenistes de la commune qui garderont de lui un pieux souvenir.

Communications du Bureau de l'Union

Aux Caisses Raiffeisen du Valais-Romand

Le 20 août 1952, toutes les Caisses ont reçu une circulaire traitant de la question de la

déclaration de rang du chef des préposés sur les actes hypothécaires.

Etablie avec le bienveillant concours des Conservateurs des registres fonciers de Sion, Martigny et Monthey, cette circulaire contenait, entre autre, une nomenclature précise, par arrondissement de registre foncier, des communes selon le critère ci-après :

- Communes avec registre foncier fédéral.*
(ici l'indication des provenances est superflue).
- communes avec registre foncier épuré, mais où le registre foncier fédéral n'est pas encore introduit.*
(est nécessaire ici l'indication de la provenance, soit du préposésseur immédiat).
- autres communes.*
(indications nécessaires selon prescriptions du registre foncier respectif).

L'épuration hypothécaire ayant fait de nouveaux progrès depuis, nous avons de-

mandé aux Conservateurs de nos 3 bureaux de nous communiquer les changements intervenus depuis le 20 août 1952. Voici donc les modifications à apporter à notre circulaire précitée :

Arrondissement : registre foncier de Sion

Groupe c : L'Arrondissement de Sion possédant aujourd'hui des registres épurés, le groupe c tombe d'office. Les « autres communes » sont donc rangées sous la catégorie b.

Nous avons donc la situation suivante :

- registre foncier fédéral.*
(indication de provenance ici superflue) Sierre, Vétroz, Bramois, Grimentz, Chippis et Vex.
- toutes les autres communes de l'arrondissement.*
Les actes devront ici mentionner seulement le dernier préposésseur.

Arrondissement :

registre foncier de Martigny.

Un seul changement ici : Saxon qui se trouvait en catégorie c a introduit le registre foncier fédéral et figure désormais sous catégorie a.

Arrondissement :

registre foncier de Monthey.

Aucune modification.

* * *

Bilan au 30 juin 1954

de la Caisse centrale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

ACTIF		PASSIF	
	Fr.		Fr.
Encaisse	2 375 181.30	Engagements en banque à vue	1 840 237.16
Compte de virement à la B.N.S.	8 025 528.09	Autres engagements en banque	1 000 000.—
Chèques postaux	434 375.49	Avoirs des Caisses affiliées	
Coupons		a) à vue	62 104 666.30
Avoirs en banque à vue	3 111 121.82	b) à terme	131 846 400.—
Autres avoirs en banque	2 000 000.—	Créanciers	
Comptes courants débiteurs des Caisses affiliées	15 560 352.90	a) à vue	6 762 564.06
Portefeuille des effets de change	8 710 032.65	b) à terme	2 164 682.70
Comptes courants débiteurs sans garantie (Fédérations, coopératives)	852 995.80	Caisse d'épargne	15 100 767.44
Comptes courants débiteurs gagés	4 233 493.95	Comptes de dépôts	2 088 414.45
dont Fr. 2 829 666.80 avec garantie hypothécaire		Obligations de caisse	9 580 400.—
Avances et prêts à terme gagés	2 026 908.95	Emprunts à la Centrale d'émission de lettres de gage	1 000 000.—
dont Fr. 1 040 995.10 avec garantie hypothécaire		Chèques et dispositions à court terme	27 600.—
Avances en compte courant et prêts aux corporations de droit public	12 259 952.90	Autres passifs (Intérêts échus d'obligations)	77 414.95
Placements hypothécaires	82 584 474.60	Fonds propres	
Fonds publics et titres	104 957 934.75	a) Parts sociales versées	8 500 000.—
Immeubles	50 000.—	b) Réserves	4 850 000.—
Autres actifs : mobilier	6 091.05	c) Report du compte de profits et pertes	263 662.49
	247 206 809.55		13 613 662.49
			247 206 809.55

(Avals et cautionnements Fr. 2 437 409.70)

Nous prions instamment les Caisses affiliées, spécialement les caissiers, d'exiger des notaires qu'ils s'en tiennent strictement aux prescriptions des bureaux respectifs de registre foncier. Lors de l'établissement de cadastre déjà, on demandera au teneur qu'il fasse figurer sur son extrait les préposés exigés.

- Moi, je ne crois jamais que la moitié de ce qu'on me dit.
- Et moi, je crois le double.
- Pourquoi donc ?
- Je suis contrôleur des contributions.

COMPTOIR SUISSE

La 35^e foire nationale de Lausanne qui ouvrira ses portes du 11 au 26 septembre prochains est un événement traditionnel de la vie commerciale suisse. Elle présentera, comme chaque automne, les produits originaux de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et de l'artisanat helvétique.

Une fois de plus, le Comptoir suisse s'apprête à faire de Lausanne le grand centre commercial et touristique du pays par une manifestation digne du travail et du peuple suisse. De partout, on sera fidèle au rendez-vous.

La fête du jubilé a donc eu lieu au Bouveret le dimanche 20 juin 1954. Elle fut modeste par sa préparation matérielle, mais riche en allégresse et en spiritualité. Un cortège conduit par les deux fanfares amenait de la gare à l'Hôtel Terminus délégués, invités, autorités et les membres de la société jubilaire.

Les débats menés par le président du Comité de direction M. Paul Mutty ont été animés par des discours empreints soit de renseignements techniques ou historiques, soit de sentiments de sympathie. M. Paul Puippe, fondé de pouvoir à l'Union centrale de Saint-Gall, apporta à l'assemblée, avec le salut du Comité central, une foule de renseignements qui ont servi au chroniqueur à résumer les ambitions de l'œuvre, qui sont :

- mettre le crédit des uns au service des autres dans le cadre de la commune: vrai sens de la solidarité et de la mutualité que garantissent des principes bien définis ;
- conserver l'existence individuelle et l'indépendance de ses membres ;
- soutenir les petites et moyennes classes ;
- être un point de ralliement de toutes les forces d'une commune ;
- participer au désendettement général du pays en plaçant l'amortissement des dettes en tête de son action ;
- former des hommes qui soient utiles à la collectivité.

En terminant, M. Paul Puippe félicite la Caisse de Port-Valais pour les résultats enregistrés durant 25 ans de coopération dans le domaine de l'épargne et du crédit et lui remet, au nom de la direction de l'Union suisse, un diplôme d'honneur.

C'est ensuite M. le rév. curé Pannatier, président du Conseil de surveillance, qui fait l'historique de la Caisse. Il raconte avec précisions les difficultés d'alors, les péripéties du début comme aussi la nécessité qu'il y avait de trouver une solution à la misère qui sévissait et qui rendait le monde égoïste.

En 1929, devant les avantages énormes d'une Caisse Raiffisen et sous l'impulsion de M. Adrien Puippe, étaient signés les 13 premiers bulletins d'adhésion.

Nous citons les noms des premiers membres des Comités que les protocoles ont permis de retrouver, dont les mérites sont divers, cependant que tous de valeur :

MM. le rév. curé S. Pannatier, † Albert Curdy, Marcellin Clerc, † Zéphirin Busien, † Siméon Clerc, Abel Roch, † Edouard Seydoux, Eloi Brouze.

La Caisse de crédit mutuel de Port-Valais naissait 20 à 30 ans trop tard, mais assez tôt pour apporter à beaucoup encore la solution de problèmes nombreux et complexes qui minaient leur bonheur et sou-

Nouvelles des Caisses affiliées

ASSEMBLÉES JUBILAIRES

Collex-Bossy (Genève)

Tous les membres de la Caisse de Collex-Bossy et avec eux comme invités MM. Burdet, maire, H. Berthoud, ingénieur agronome, chef de service du Département cantonal d'agriculture, le député L. Cruz, délégué de la Fédération cantonale des Caisses Raiffeisen, et E. Bucheler, secrétaire de l'Union, se sont réunis le dimanche 23 mai 1954 pour le 25^e anniversaire.

M. J. Estier, président, a présenté son rapport avec tous les détails fort intéressants relatifs à la fondation de la Caisse et à toute son activité durant 25 ans. Le 12 mai 1928, la société a été constituée avec 9 membres et avec un Comité de direction composé de MM. Jean Estier, Marc Emery et Eugène Piccot. Ces trois pionniers de la première heure, tout comme également MM. Jos. Maréchal du Conseil de surveillance et Marius Constantin, trésorier, ont formé jusqu'à aujourd'hui cette belle équipe de dirigeants qui a contribué à la bonne marche des affaires. Cette institution locale d'épargne et de crédit mutuel a rendu d'appréciables services à la population et elle a développé l'esprit de solidarité communautaire. Le nombre des sociétaires est monté à 41, mais le maximum n'est pas encore atteint. C'est en somme maintenant seulement que les jeunes gens aussi s'intéressent davantage à leur propre Caisse du village. Cette institution est d'ailleurs saine et prospère. Le mouvement annuel dépasse largement 1,2 million de francs. Le capital social se chiffre à 12 000.—. Les taux appliqués aux déposants et aux débiteurs sont très favorables. Les frais d'administration ont toujours été très modestes.

L'assemblée a approuvé la gestion et les comptes, sur la proposition du président du Conseil de surveillance, M. l'abbé Jorand. Ce rapporteur a souligné l'importance de

l'action de la Caisse dans le cadre de la communauté villageoise, surtout pour développer l'épargne. De son côté, le trésorier, M. Marius Constantin, a fait appel à la collaboration des jeunes surtout, pour assurer l'avenir fructueux de l'œuvre qui a un caractère éminemment social.

Au banquet bien servi et dans une atmosphère très agréable, tous les invités ont pris la parole pour présenter à la Caisse jubilaire leurs meilleurs souhaits et pour remercier les raiffeisenistes de Collex-Bossy de leur travail dévoué pendant 25 ans. Cette réunion si bien réussie laissera à tous les participants un souvenir durable et elle contribuera certainement à une prospérité croissante de la Caisse.

-ch-

Port-Valais (Valais)

A l'instar de la commune du même nom, la Caisse Raiffeisen de Port-Valais comprend les villages des Evonettes et du Bouveret, premier port valaisan sur le Léman. Cette Caisse fêtait dernièrement son vingt-cinquième anniversaire. Nous ne saurions mieux faire, en guise de compte rendu à l'intention des lecteurs du Messenger, que de publier de larges extraits d'un article paru dans la presse régionale. Disons, pour mémoire, que l'assemblée ordinaire avait déjà eu lieu et que l'assemblée du 20 juin ne comprenait uniquement que la manifestation jubilaire. Digne et belle commémoration qui, espérons-le, attirera à cette sympathique Caisse du bout du canton de nouvelles sympathies, de nouveaux adhérents.

-pp-

NOTRE JUBILÉ

Le mot de jubilé prend ici son vrai sens puisqu'il vient du mot hébreu *jobel* (son du cor) qui était une fête célébrée par les Hébreux à l'occasion de laquelle les dettes étaient abolies.

vent leur honneur. La misère partout, des faillites, des actes de défaut de biens, plus d'argent, plus de travail ; ça n'allait plus. Il fallait chercher remède. Avec le système Raiffeisen, l'argent du pays reste au service du pays. Le mouvement ne prend pas de bénéfice, la spéculation n'existe pas, ses dirigeants travaillent gratuitement : c'est ainsi que déposants et emprunteurs y trouvent leur compte.

Le développement de la Caisse Raiffeisen de Port-Valais a été croissant, le nombre des membres au départ est maintenant cinq fois supérieur. Le total du bilan depuis la première année est à multiplier par dix.

Les prêts sont garantis par des hypothèques de premier rang. Les taux créanciers vont de 1 3/4 % à 3 % (2 1/2 % pour les carnets d'épargne). Les taux débiteurs, eux, vont de 3 1/2 % à 4 1/4 % sans aucune commission. Ceux-ci et ceux-là sont à considérer parmi les plus avantageux des taux actuels.

Le fonds de réserve, quoiqu'encore modeste, favorise déjà l'amélioration des taux débiteurs.

Dans sa modestie, M. le curé oublie de dire qu'il fut, à Port-Valais, le pionnier de la cause, celui qui sut braver toutes les difficultés et vaincre tous les obstacles. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant si son excellent rapport est accueilli par les vifs applaudissements de toute l'assemblée.

Puis M. *Adrien Puippe*, président de la Fédération cantonale romande, alerte malgré ses 77 ans, expose le développement de l'idée Raiffeisen en Suisse, par le père Traber, curé de campagne en Thurgovie, et en Valais.

Il dit la joie qu'il a eue de fonder une Caisse aux Evouettes qui a ensuite porté son action à la commune entière. Son discours fait ressortir sa personnalité : attachante parce que chrétienne, optimiste, infatigable, convaincue, sociale ; toutes les qualités d'un entraîneur d'hommes.

Comme un dessert, des paroles pleines de sympathie furent adressées par le préfet du district, M. *Paul de Courten*, qui semble avoir un faible marqué pour la commune de Port-Valais.

Un cadeau fut remis en reconnaissance aux deux membres fondateurs encore fidèles au Comité: M. le rév. curé Pannatier et M. Marcellin Clerc.

Les quatre sociétés musicales de la commune, soit les fanfares *Echo du Grammont* des Evouettes, que dirige M. Raymond Clerc, *Etoile du Léman* du Bouveret, sous la baguette de M. Gabriel Clerc, le Chœur mixte des Evouettes avec M. Emile Brouze comme directeur et celui du Bouveret dirigé par M. William Seydoux, ont rehaussé de bien agréable façon cette splendide ma-

nifestation. Il convient de les féliciter.

Une collation mettait fin à cette journée.

Formons les vœux les plus chaleureux de longue et féconde vie à la Caisse Raiffeisen de Port-Valais.

M.-C. C.

Grimisuat (Valais)

Modeste village surplombant la capitale, Grimisuat ne possède aucun relai gastronomique ou autre établissement similaire susceptible, par sa réclame tapageuse, d'attirer l'attention du voyageur. Et pourtant, avec sa « banlieue » de Champlan à trente-cinq minutes de Sion, il n'en constitue pas moins une communauté rurale vivante et sympathique. Sa population laborieuse a su s'adapter : elle a tout d'abord introduit les cultures nouvelles qui lui procurent l'argent sonnante dont le paysan du XX^e siècle ne peut plus se passer. Puis, profitant des excellentes communications postales actuelles, nombre de ses habitants ont pris l'habitude d'aller chercher au dehors un gain complémentaire. De l'argent ainsi durement gagné, une part sagement calculée a été utilisée pour l'amélioration du logement, de sorte que Grimisuat se présente de façon fort coquette au visiteur.

Cette population avisée ne devait pas manquer de trouver, elle aussi, la voie du mutualisme en matière d'épargne et de crédit. Il y a de cela un moment déjà, puisque le 11 juillet 1954 la Caisse Raiffeisen du lieu pouvait commémorer le 25^e anniversaire de sa fondation. Elle le fit simplement, avec beaucoup de dignité et de tenue. Disons-le d'emblée : bien qu'il n'y eût ni fanfare ni chorale, le chroniqueur en a emporté un excellent et durable souvenir.

Ouverte à 16 heures, la séance administrative est conduite avec adresse et célérité par le président, M. *Raymond Roux*. Un bon procès-verbal de la dernière réunion annuelle, des rapports statutaires excellemment rédigés et présentés, donnent aux membres tous les renseignements utiles. Sans compter parmi les plus importantes, « leur » Caisse se développe de façon continue. Le sérieux de ses administrateurs, appuyés par la révision périodique de l'Union, permet une adoption sans histoire des comptes annuels. Rappelons quelques chiffres :

Au 31 décembre dernier, la Caisse comptait 57 sociétaires et 160 déposants d'épargne. Les capitaux confiés totalisaient 194 282 fr. 25. Ajouté à ceux des exercices précédents, le bénéfice arrondit le fonds de réserve à 11 438 fr. 95. C'est la seule fortune « bancaire » qui paie ses impôts dans la commune. 160 000 francs sont investis dans la circonscription coopérative, sous forme d'hypothèques ou d'avances sur cautions, toujours prudemment accordées. C'est

dire que si les intérêts de la Caisse sont bien gardés, ceux des déposants trouvent au sein des Comités des défenseurs avertis.

La première partie rondement menée, le président Roux passe sans autre transition à la commémoration du jubilé. Chargé par les Comités de présenter un rapport de circonstance, M. Raymond Roux donne lecture d'un excellent travail, dont nous avons extrait les principales idées qui vont suivre.

Une première conférence d'orientation ayant été donnée le 17 juin 1928 par M. A. Puippe, de Sierre, un certain nombre de personnes se réunissent à nouveau le 20 juin pour passer à la fondation définitive. Entraînés par leur vaillant curé, feu l'abbé Justin Francey, douze signent la déclaration d'adhésion, certains non sans quelque hésitation... Mais l'admission dans l'Union étant votée sur-le-champ, ces valeureux fondateurs prennent confiance. Il en fallait un peu. En effet, jusqu'ici le maniement de l'argent était laissé aux seuls banquiers. Encore, ces Messieurs n'oubliaient-ils pas de se faire payer. A preuve, nous citerons les principaux taux débiteurs fixés la première année par la Caisse, pour pouvoir « concurrencer » les banques de la plaine : hypothèques 5 1/2 %, cautionnements 6 %. Il est vrai que l'épargne jouissait à cette époque d'un revenu supérieur à celui d'aujourd'hui. Cependant les marges entre les taux étaient beaucoup plus fortes. Le premier bilan totalise 6500 francs. C'est peu, mais c'est un premier fondement. La deuxième année, il y a 36 000 francs. Ce sont ensuite des augmentations annuelles régulières. Oh, ce n'est pas toujours très important. Toutefois, petit à petit, avec beaucoup de patience, avec beaucoup de temps aussi, le bilan prend son actuel volume. Loyalement, M. Roux pose la rituelle question : la Caisse aurait-elle pu se développer mieux encore ? Sans ignorer les conditions spéciales de la commune, il est juste de dire que certains milieux ne travaillent pas avec elle. S'ils avaient coopéré à l'institution communale, celle-ci serait certainement beaucoup plus importante aujourd'hui. Le président remercie tous les ouvriers de l'œuvre, spécialement M. Eugène Balet, vice-président, seul dirigeant en fonction depuis le début. Et il termine en émettant l'espoir que ce jubilé soit l'occasion d'un renouveau coopératif dans la commune.

M. *Paul Puippe*, fondé de pouvoir de l'Union suisse, congratule ensuite la jubilaire au nom de l'association nationale. Après avoir rappelé les principes et le but de nos Caisses, il remet à celle de Grimisuat le traditionnel diplôme.

M. *Adrien Puippe*, président de la Fédération du Valais romand, fait l'historique du mouvement, depuis ses débuts en Allemagne, aux temps du bon père Raiffeisen. Il parle des difficultés spéciales rencontrées à Grimisuat et espère qu'une collaboration toujours plus étroite de toute la population rendra la Caisse plus forte encore, mieux à même de remplir sa belle mission.

Après lecture d'un message de sympathie de M. le curé Michelet, empêché au dernier moment, le président met un terme aux discours.

Une assiette valaisanne copieuse, arrosée d'une *Rapille* de bonne maison, permet aux participants de fraterniser, d'apprendre à se mieux connaître et, qui sait... peut-être,

de prendre la résolution de songer à l'avenir *tout d'abord* à l'établissement financier local pour les opérations d'épargne et de petit crédit.

* * *

Les résultats obtenus à Grimisuat en 25 ans de coopération permettent d'espérer que cette sympathique institution a maintenant acquis son droit de cité. Puisse-t-elle être toujours mieux soutenue, toujours mieux entourée. Et alors se réalisera plus sainement, sur ce sympathique plateau, la devise Raiffeisen :

L'argent du village au village.

-pp-

Bramois (Valais)

Comme volent les années!

Voilà la réflexion que je faisais au matin du 27 juin 1954, tandis que les premières lueurs du jour et les chants de l'aurore des oiseaux entraient dans ma chambre par les fentes des volets. Le 11 juin écoulé, il y eut en effet 25 ans que se fondait à Bramois la Caisse de crédit mutuel.

Un quart de siècle, c'est long et c'est court!

Parce que la vie d'une institution sociale est semblable à celle d'un homme. Les premières années d'existence paraissent interminables quand on les vit jour après jour. Puis, quand on se trouve subitement être quelqu'un, en face de responsabilités à hauteur d'homme, les 25 ans qui nous ont mûris semblent avoir passé comme un rêve! Ce phénomène de la croissance provoque, n'est-il pas vrai, les mêmes impatiences dans le cœur des jeunes que dans le cœur des hommes, qui pour construire une cité terrestre plus fraternelle donnent vie à des institutions sociales.

Ici comme là, on a hâte de devenir grand, d'être quelqu'un, *de servir au lieu de se faire servir*. Et quand les années sont enfin écoulées, le temps passé nous semble aussi fugace qu'un songe. Et l'on se met à chanter avec une émotion bien compréhensible:

Comme volent les années!

* * *

Oui, les années ont volé à tire-d'ailes pour notre Caisse Raiffeisen de Bramois. Il convenait — c'est du moins ce que veut la tradition! — de marquer ce quart de siècle d'existence d'une institution sociale de valeur particulière. La date du 27 juin avait été décidée pour célébrer cet événement qui doit compter dans la vie d'une communauté villageoise. Les Comités de la Caisse avaient arrangé un programme d'une simplicité qui cadre avec l'esprit de l'institution, mais qui, dans son déroulement, déclencha l'enthousiasme de tous les participants.

Comme il se doit pour une institution basée sur le christianisme, la journée commença par le culte à Dieu, Seigneur et Maître de toutes choses. La sainte messe fut rehaussée par les productions du Chœur mixte Sainte-Cécile de Bramois que dirige avec une rare maîtrise M. Gabriel Obrist, président de notre Caisse Raiffeisen. Qu'il était prenant le chœur final *Les cieux proclament de Dieu la puissance et l'univers sa bonté*.

Après l'office divin, le cortège des raiffeisenistes auxquels se sont joints les membres du Chœur mixte, est conduit à travers le village par la vaillante fanfare locale « La Laurentia » qui nous joue ses marches les plus entraînantes. Raiffeisenistes et villageois se confondent sur la place devant la salle où se déroulera la fête, et trinquent le verre d'amitié généreusement offert par la Caisse. Il fait chaud et le vin bien frais du sympathique restaurateur qu'est Henri Filiez coule facilement dans les ... gosiers en pente! Tandis que les langues se délient et que les cœurs s'ouvrent à la joie de vivre, le président du Conseil de surveillance, M. René Jacquod, conseiller national, s'adresse en quelques mots aux raiffeisenistes et à la population tout entière égayée sous les arbres et à l'ombre des maisons.

Ecoutez-le :

Notre Caisse fête aujourd'hui ses 25 ans d'existence. Les années difficiles sont passées. Riche d'expérience, elle va pouvoir travailler avec une ardeur nouvelle. C'est pourquoi nous disons à la population de Bramois : faites-nous confiance. Notre passé est garant de notre avenir. Travaillez avec notre Caisse Raiffeisen. Collaborons tous pour que les richesses de notre village restent dans notre village.

Quand nous saurons utiliser notre argent chez nous, pour les nôtres, il est possible que les vignes et les vergers de Bramois deviendront enfin et peu à peu la propriété exclusive des gens du village, ce qui n'est malheureusement pas encore le cas aujourd'hui. Ne pensez-vous pas que nous devrions travailler ensemble pour atteindre cet objectif? Alors marchons tous unis. N'attendons pas un jour de plus, agissons. Notre but, chers amis, est de travailler pour que l'argent, dans tous les domaines, soit au service de la vie, au service de la personne humaine. Alors que notre terre rapportait bien moins qu'aujourd'hui, nos parents ne devaient-ils pas payer autrefois des taux d'intérêt en banque de 6, voire de 8 à 10%? Nos parents endettés travaillaient pour la banque. C'est pour cela que notre village, malgré le dur labeur de nos parents, devenait de plus en plus pauvre et que sa terre passait entre les mains de non-paysans, étrangers au village.

Aujourd'hui, la situation a heureusement changé. L'argent ne commande plus comme autrefois. Et les Caisses Raiffeisen ont incontestablement beaucoup aidé dans cette heureuse évolution. Le siècle passé a été celui de l'individualisme. Il fut aussi celui où les faibles isolés se faisaient exploiter par les forts. Le siècle présent doit être celui de l'organisation. Organisation dont le but est de répartir toujours mieux les immenses richesses que le monde produit actuellement. La Caisse Raiffeisen de Bramois, comme toutes les autres du même genre, travaille dans ce sens. C'est pourquoi tous les Bramoisins doivent venir à elle pour qu'ils en fassent un instrument toujours plus parfait de libération de la classe ouvrière et paysanne.

Après le discours du président du Conseil de surveillance, les raiffeisenistes et les invités se rendent à la grande salle du Café de l'Industrie fort bien décorée pour la circonstance. La partie administrative, sous la compétente direction de M. Gabriel Obrist, se déroule selon l'ordre du jour habituel. Relevons simplement que notre Caisse comptait 93 membres au 31 décembre écoulé.

Pour la première fois, le chiffre du bilan a dépassé 400 000 francs et le mouvement général atteint 775 606 francs. Les réserves se montent à 16 724 fr. 05. Comptes et rapports des organes responsables sont lus et approuvés à l'unanimité.

Après cette partie officielle, semblable aux assemblées ordinaires et annuelles, c'est la manifestation proprement dite du jubilé qui reprend. Une bonne assiette valaisanne, une succulente raclette sont les bienvenues après l'apéritif valaisan traditionnel. Nous notons à la table d'honneur les présidents du Comité de direction et du Conseil de surveillance entourés de leurs collaborateurs, MM. Joseph Rudaz, Marcel Berthod, René Praz, Camille Thiesoz, Albert Imsand, Hermann Biner, puis M. Robert Mayor, juge de commune, caissier de la Caisse, M. Paul Puippe, représentant de l'Union suisse, M. Adrien Puippe, président de la Fédération du Valais romand, M. Gabriel Favre, président de Bramois, M. Alcide Berthod, président de la Bourgeoisie, les présidents et représentants des sociétés locales et enfin MM. Henri Gaspoz et Charles Mayor, délégués de la Caisse voisine de Sion.

Le repas se déroule dans une ambiance de fête peu commune. De charmantes demoiselles vont et viennent, servant à volonté un fromage bien au point que font couler sur les assiettes les racleurs professionnels Mayor, Savioz et autres. Les opérations de ravitaillement se déroulent sous l'œil expert de notre maître d'hôtel Hermann Biner, qui non seulement a fleuri les tables avec grand goût, mais a aussi organisé le service de façon impeccable. Tout marche admirablement et le concert des fourchettes domine parfois celui des voix qui ne se font entendre aujourd'hui que pour dire des paroles aimables et gentilles à souhait. On sent que l'amitié règne dans la salle, cette amitié qu'ont fait fleurir les dirigeants de la Caisse par 25 ans de dévouement et de labeur souvent obscur.

C'est un moment bien solennel que celui où notre cher président Obrist se lève pour faire son discours du jubilé. Pendant vingt minutes, la voix grave et posée du président suscite et retient notre attention. Il parle devant un auditoire silencieux et tout oreilles.

Tout à tour, Obrist évoque le souvenir de Frédéric-Guillaume Raiffeisen, fondateur du mouvement, du curé Jean-Evangéliste Traber, qui mit sur pied en 1899 la première Caisse Raiffeisen suisse à Bichelsee et donna naissance à l'Union suisse qui réunit les Caisses suisses en un puissant faisceau et les préserva de l'isolement qui aurait pu leur être fatal. Une page écrite de la main de l'abbé Gaspoz, ancien président de la Fédération, relate les débuts du mouvement raiffeiseniste en Valais et son organisation dans le cadre de la Fédération bas-valaisanne. Et ici, M. Obrist relève, aux applaudissements de l'assemblée, les mérites incontestables et exceptionnels de notre président cantonal, M. Adrien Puippe, qui fut réellement l'âme du mouvement raiffeiseniste en

terre bas-valaisanne. Puis le discours du président nous rappelle la fondation et les débuts difficiles de notre Caisse locale. Il retrace son développement au cours du premier quart de siècle de son existence. Le président du Comité de direction termine son brillant exposé par des paroles pleines de sagesse qui vont droit au cœur de tous les raiffeisenistes bernois.

De longs applaudissements soulignent d'ailleurs sa vibrante péroraison.

Nous entendons ensuite *M. Paul Puippe*, qui nous apporte le salut de l'Union suisse et rappelle les principes qui font la force du raiffeisenisme et auxquels nous devons rester fidèles. Ce solide exposé écouté avec un silence religieux fait profonde impression sur la nombreuse assemblée.

Puis *M. Adrien Puippe*, président de la Fédération du Valais romand s'adresse à ses chers raiffeisenistes en laissant parler son cœur. Rappelant que toutes les civilisations qui n'étaient pas basées sur le christianisme ont disparu dans la tourmente, il nous invite avec véhémence à rester fidèles aux principes de l'Evangile dans toutes nos constructions terrestres. Le vieux pionnier a vraiment senti passer en lui le souffle du lutteur d'antan pour s'adresser aux raiffeisenistes de Bramois. Il est possible que les lettres de 1927 qu'il écrivait à René Jacquod et dont celui-ci a donné lecture à l'assemblée ont fait revivre en lui avec acuité les temps héroïques des débuts. Ce qui est certain, c'est que le discours du père Puippe à Bramois, le 27 juin, était celui d'un jeune qui emballa littéralement l'assemblée.

La parole est alors donnée à *M. Gabriel Favre*, président de Bramois, qui félicite les raiffeisenistes de son village pour leur excellent travail et les encourage à continuer dans la voie tracée.

M. Robert Mayor, notre caissier depuis la première heure et juge de commune, nous parle du travail de la Caisse et souligne son développement réjouissant.

M. Camille Panchard, en remplacement de M. Alcide Berthod, nous apporte le salut de la Bourgeoisie de Bramois.

Et pour terminer la série des discours, nous savourons une envolée enthousiasmante de *M. Henri Gaspoz*, délégué de la Caisse de Sion.

Disons encore que cette partie à la fois divertissante et instructive fut agrémentée par des productions de haute valeur artistique de notre Chœur mixte Sainte-Cécile. Notre ami Obrist et son chœur se trouvaient dans un jour vraiment faste. Leurs chants à Dieu, à la patrie, à la famille, enthousiasmèrent les auditeurs et les quelques étrangers au village qui entendaient notre chœur pour la première fois en furent saisis d'admiration.

Tout au long de cette belle journée, l'esprit de solidarité, d'entraide, d'amitié que prêchaient les pionniers Raiffeisen, Traber,

Puippe, ne cessa de flotter dans l'atmosphère de la salle de fête.

Et nous terminerons ce compte rendu qui ne donne qu'un pâle reflet de cette belle et grande manifestation par la conclusion du beau discours de notre président Obrist :

Le petit arbre que nous avons planté il y a 25 ans dans le verger du raiffeisenisme valaisan et suisse a grandi et a déjà produit ses premiers fruits. Nous l'avons arrosé avec l'eau du dévouement et nourri par le travail de désintéressement des membres des comités. Les racines de cet arbre ont plongé dans la terre de notre village et nous pensons qu'aucun ouragan ne pourra le terrasser.

Toute institution sociale, basée non pas sur le profit mais sur le service du prochain, est toujours difficile à implanter où que ce soit. L'égoïsme humain, suite naturelle du péché originel, est un obstacle très grand à l'épanouissement de l'amour et de la charité fraternelle. Or, une société d'hommes est impensable et non viable sans amour.

C'est pourquoi nous devons tous, en tant que chrétiens, faire un effort constant pour lutter contre notre égoïsme naturel et pour penser à rendre service au prochain.

Sachons faire fleurir dans notre Caisse, dans notre village, dans notre paroisse, l'amour fraternel qui doit se manifester par des actes et non simplement par des paroles.

Ainsi, nous aurons travaillé, à la place que le Seigneur nous a réservée, à réaliser toujours plus et toujours mieux le règne de Dieu qui est celui de l'amour, de la vraie joie et du vrai bonheur.

R. Jd.

ASSEMBLÉES ORDINAIRES

ORZENS (Vaud)

Samedi 20 mars écoulé, la Caisse de Crédit mutuel d'Orzens tenait sa vingt et unième assemblée générale annuelle sous la direction de M. William Billaud, président.

Après la lecture du dernier procès-verbal, M. Billaud, dans un brillant rapport sur l'exercice qui vient de se terminer, retraça toute l'activité de notre institution de crédit. Le roulement a été de francs 914 695.—. Le bilan se monte à 594 690 francs. Le bénéfice net de 2 682 francs porte les réserves à 24 661 francs.

Puis M. Agénor Burla, caissier, commenta les opérations de 1953 et donna un rapide aperçu sur les questions financières actuelles. Au nom du Conseil de surveillance, M. Burla, président, constatant la bonne gestion des affaires, proposa à l'assemblée d'adopter les comptes, ce qui fut fait à l'unanimité.

Pour terminer cette intéressante réunion des membres, le caissier fit l'historique du Crédit mutuel à la campagne. Cette belle et bienfaisante soirée se clôtura par une collation appréciée de chacun.

VIARRENS (Vaud)

Notre Caisse locale a tenu dernièrement sa vingt-troisième assemblée générale, sous la présidence de M. Louis Besson, président du Comité de direction.

Dans son rapport, M. Besson fait remarquer que, institution démocratique, notre Caisse n'est pas le fait de quelques actionnaires, mais la propriété de tous les affiliés et que chacun, au village, devrait en faire partie. En terminant, M. Besson, qui est également président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, rend un vibrant hommage à M. Serex vice-directeur de l'Union, à Saint-Gall, décédé dernièrement, qui a œuvré durant 37 ans et représenté

dignement les Vaudois au sein des organes dirigeants.

Du rapport de M. Magnenat, caissier, il ressort que notre Caisse a atteint au cours du dernier exercice un mouvement de 3 734 156 francs, laissant un bénéfice de 3268 francs, qui fait monter le fonds de réserve à 28 847 francs.

M. Alfred Thonney, président du Comité de surveillance, se fait un plaisir d'adresser des remerciements au Comité de direction et en particulier à M. Magnenat, caissier, pour le consciencieux et fructueux travail accompli ; puis les conclusions de son rapport sont adoptées à l'unanimité.

Tandis que M. Jules Despland, vice-président du Comité de direction, est confirmé dans ses fonctions pour quatre ans, M. Héli Narbel, vice-président du Conseil de surveillance, décline toute réélection. Pour le remplacer il est fait appel à M. Héli Duvoisin. Après le paiement de l'intérêt de la part sociale qui fait constater la présence de 45 sociétaires sur 56, l'assemblée se termine par la traditionnelle collation.

LES BRENETS (Neuchâtel)

Samedi 20 mars 1954, les membres de notre Caisse se sont réunis en assemblée générale ordinaire à l'Hôtel de la Couronne, sous la présidence de M. Charles Sauser, président du Comité de direction.

Les rapports du président du Comité de direction, du caissier et du président du Conseil de surveillance soulignent le développement constant et réjouissant de notre Caisse locale, qui jouit toujours plus de la confiance du public.

Les chiffres du bilan, de nouveau en augmentation, atteignent pour 1953 928 600 fr., alors que le mouvement général est de un million 633 000 francs, en 1774 opérations. Le bénéfice net, de 3 135 francs, est versé intégralement au fonds de réserve qui se monte maintenant à 25 788 francs.

L'assemblée entière prend connaissance avec émotion de la démission de son caissier, M. Fritz Pétremand qui, durant 17 années et depuis sa fondation, s'est dévoué sans compter pour notre institution. Notre petite Caisse doit en grande partie son développement à ce pionnier du système Raiffeisen aux Brenets, toujours aimable et dévoué à l'extrême. C'est avec un regret unanime que chacun a tenu à lui rendre hommage et nous lui souhaitons, après les dures épreuves qui viennent de l'accabler, encore de longues années de santé et de bonheur.

Pour lui succéder, l'assemblée nomme M. Marc Sandoz comme nouveau caissier, présenté par le Comité.

Comme les années précédentes, une collation fut offerte aux membres présents et après un moment de chants et de musique, la réunion prit fin, chacun étant satisfait de la camaraderie retrouvée chaque fois en de telles occasions.

M. S.

LA SAGNE (Neuchâtel)

Les membres de la Caisse se sont réunis à l'Hôtel de Commune pour leur assemblée générale, sous la présidence de M. Louis Matile, président. M. Matile salue tout d'abord l'assemblée et spécialement M. Pierre Urfer, président de la Fédération cantonale.

Dans son rapport, le président du Comité de direction, M. Matile, brosse un tableau de l'exercice 1953 qui se rapproche de celui de 1952. M. Matile relève le 50^e anniversaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen qui a eu lieu à Saint-Gall. Les résultats obtenus sont réjouissants et c'est sous le

signe de la confiance qu'il place l'assemblée de ce soir et l'avenir de notre Caisse locale.

C'est ensuite M. Vuille, caissier dévoué, qui donne connaissance des comptes et du bilan qui atteint cette année la jolie somme de 777 536 francs ; le bénéfice net de l'exercice est de 2794 francs. M. Vuille relève la ponctualité avec laquelle tous les débiteurs font face à leurs engagements et signale que le fonds de réserve a été porté à 38 789 fr. 20, y compris les parts sociales représentant le 5 % de la somme du bilan.

Les comptes sont adoptés et décharge en est donnée au caissier. M. Urfer, président cantonal, remercie l'assemblée pour sa belle tenue et donne quelques chiffres intéressants, annonçant une nouvelle Caisse Raiffeisen dans le canton, celle de Gorgier. M. Urfer est en même temps le conférencier de ce soir et pour terminer il développe un sujet très vivant qu'il a repris après la conférence de M. Thibon lors du Camp de La Sagne qui disait : « Lorsque je suis en présence d'un intellectuel, je me sens un complexe de supériorité et lorsque je suis en présence d'un agriculteur je sens un complexe d'infériorité ». M. Urfer, très à l'aise sur cette question, reprend l'article parut dans *La Vie protestante* dont l'auteur est l'écrivain paysan français Lagarde : « Misères et grandeur de la paysannerie ».

Chacun mettra à profit l'exposé très riche de M. Urfer, contribuant ainsi à limiter la désertion des campagnes et inculquant aux jeunes l'amour du métier.

ORVIN (Jura)

Sur un effectif de 82 membres, 60 environ avaient répondu à la convocation pour l'assemblée annuelle du 28 février dernier. En ouvrant les délibérations, le président M. W. Auroi remercie les membres pour cette réjouissante participation.

Après lecture d'un verbal complet et détaillé du secrétaire de direction M. H. Boder, le caissier présente le seizième bilan de la Caisse de crédit mutuel du village. Il le fit avec d'autant plus de plaisir que tous les chapitres étaient en progression. Puis, dans un rapport circonstancié, il détailla chaque compte en faisant des comparaisons intéressantes. Le président retraça notre activité. Dépassant notre horizon, il sut tirer des indications de la politique internationale et du marché de l'argent en général.

C'est à l'unanimité que les comptes furent approuvés et, avec le même enthousiasme, l'assemblée fit siennes les conclusions du Conseil de surveillance.

Cette belle cohésion permet d'augurer de nouveaux succès. Sans être ambitieux, nous désirons progresser par de la persévérance, par une propagande constructive et par notre souci constant de l'intérêt général.

Nous faisons régulièrement appel à nos autorités afin que nos services soient mis à contribution et nous espérons que les tractations d'immeubles seront financées par nos disponibilités. C'est sur ces diverses considérations que les rapporteurs du jour terminèrent leurs exposés suivis avec intérêt.

Quelques élections étaient à l'ordre du jour, mais l'assemblée fit confiance pour une nouvelle période à la série sortante. Traiter des affaires de banque sans avoir acquis l'instruction d'un homme d'affaires exige du dévouement de ceux qui s'en occupent. La complexité des lois ne facilite pas la tâche des organes responsables de nos Caisses villageoises. C'est avec charité et bon sens, c'est avec le sentiment des responsabilités que ces paysans,

ces ouvriers ne possédant aucun brevet, dirigent, surveillent et contrôlent nos tractations journalières.

Le travail des organes de la Caisse est en relation avec notre développement. Notre bilan atteint 636 000 francs, les comptes d'épargne, d'obligations et de dépôts divers se montent à 600 000 francs tandis que les prêts hypothécaires, sur bétail ou cautionnements, se montent à 370 000 francs. Les comptes courants débiteur soldent par 130 000 francs. Le résultat du dernier exercice permet un renforcement des réserves qui atteignent 19 600 fr.

L'avenir nous sourit et nous avançons avec confiance en remerciant les déposants, les emprunteurs et tous les membres en particulier.

PROVENCE (Vaud)

L'assemblée générale de la Caisse de Provence-Mutru, qui a eu lieu dernièrement à Provence, a permis aux membres de constater que la société est

en bonne voie et que ses affaires sont en constants progrès, sous la compétente direction de M. A. Gaille, président, et de M. F. Favre, caissier.

Les comptes de l'exercice 1953, qui sont approuvés à l'unanimité par les membres, font constater une augmentation réjouissante de l'activité de notre petite banque locale. Citons seulement le montant des avoirs en compte, pour un total de 260 000 fr. environ, en augmentation de 75 000 francs sur l'année dernière, puis les livrets d'épargne, au nombre de 166 (augmentation 18) avec 246 000 francs de dépôt (augmentation 71 000 francs).

Le bénéfice net de l'exercice est de 775 francs, somme versée au fonds de réserve, qui compte actuellement 1898 fr. 25, somme appréciable pour une jeune section qui n'a que cinq années d'existence.

Après la partie administrative, un film récréatif présenté par M. Hupka, ancien pasteur de Provence, mit toute la salle en joie, et la soirée se termina par une collation offerte par la Caisse à ses membres, et servie avec beaucoup de soin par M. Jaccard, le nouvel hôtelier de Provence.

Le forme-andain automatique

AEBI modèle 54



L'agriculteur qui utilise l'autofaucheuse surtout pour le fauchage journalier achète en général aussi le forme-andain automatique. Le forme-andain AEBI est particulièrement apprécié. Il est vite monté et démonté, son poids est minime, et il travaille bien dans tous les fourrages, courts et longs.



— Découper ici et envoyer dans enveloppe ouverte —

AEBI & CO, Fabrique de machines, BERTHOUD Tél. 034/2 33 01

Veuillez m'adresser le prospectus avec prix-courant concernant les autofaucheuses AEBI

Nom : _____

Adresse : _____

TICINO RAIFFEISENISTA

Il Ticino è effettivamente un terreno favorevole per il movimento raiffeisenista? La legislazione cantonale non ostacola forse il progredire di simili istituti comunali di mutuo credito e di risparmio? La ragion d'essere delle Casse rurali non è forse superflua data l'esistenza di numerosi istituti bancari già in attività da anni e considerato poi anche che le banche Raiffeisen esplicano la loro attività unicamente in regioni rurali aventi sovente una situazione economica-finanziaria tutt'altro che fiorente?

Sono questi degli interrogativi, in sé purtutto logici, che taluni si son posti leggendo i rendiconti che la stampa ha pubblicato agli inizi dell'anno.

Dell'istituzione raiffeisenista se ne è già sentito parlare tanto; in questi ultimi anni anche attraverso la radio, specialmente nell'ora del contadino; questa forma bancaria è ormai venuta un po' ovunque alla ribalta. E' quindi facilmente comprensibile che gli uni o gli altri si siano domandati se effettivamente questi enti bancari rurali abbiano ancora un indispensabile compito da svolgere, una rilevante missione da compiere nelle nostre regioni.

Rispondere convenientemente a tutti questi interrogativi non è evidentemente cosa condensabile in due brevi parole di commento.

Però è senz'altro lecito affermare che il cantone Ticino offre ancora terreno favorevole come qualsiasi altra regione nazionale. Anzi, si vorrebbe dire addirittura più favorevole; basti infatti considerare lo sviluppo registrato nel corso degli ultimi anni per convincersene.

Nel 1923 venne istituita a Sonvico la prima Cassa del genere per il Ticino; malgrado le inevitabili nefaste conseguenze dell'isolazionismo essa si è però sviluppata a generale soddisfazione.

Era esile, ma forte egualmente, poichè in mano di pionieri decisi ed assai volenterosi.

Gli allora 23 soci passarono a 84, poi a 135 indi a 144 nel 1953; la cifra di bilancio ebbe un ritmo analogo. Da 24 mila franchi passò nel giro di trent'anni a 1 190 000 franchi; per un piccolo villaggio quale Sonvico le cifre sono già ben ragguardevoli.

Nel 1944 però anche per il movimento bancario rurale ticinese suonò la campana del risveglio.

In seguito all'efficace azione di propaganda dell'idea raiffeisenista da parte dell'egregio sig. dr. avv. E. Riva, l'utilità di simili banche rurali venne portata a conoscenza di più vasti ceti.

Le fondazioni si susseguirono con ritmo sempre crescente. Nel 1944 si gettarono le basi di quattro istituti e precisamente a Morbio Inferiore, Morbio Superiore, Rivera e Stabio; nel 1945 altre cinque istituzioni sorsero a Caslano, Molare, Novazzano, Quinto e San Antonio; l'anno successivo fu riservato principalmente all'organizzazione interna; cionondimeno il simpatico villaggio di Gordola venne a fruire dei benefici di una nuova fondazione.

D'allora in poi altre nuove fondazioni si susseguirono annualmente, così che a tutt'oggi gli istituti disseminati nel nostro cantone sono nientemeno che trentatré. Le loro sedi, sono a: Arogno, Balerna, Bosco-Gurin, Cadenazzo, Cadro, Camorino, Canobbio, Caslano, Castel San Pietro, Claro, Cugnasco, Gordola, Lamone, Ligorretto, Lumino, Medeglia, Molare, Monte Carasso, Morbio Inferiore, Morbio Superiore, Novazzano, Quinto, Rivera, San Antonio, Sonvico, Stabio, Tesserete, Val Colla e Vezia.

Lo sviluppo e l'andamento di simili banche rurali quale successo ha avuto? Vale la pena di gettare altre basi? Rendono esse qualche servizio alla nostra gente?

I dati statistici sono abbastanza chiari ed eloquenti e dovrebbero servire a togliere ogni dubbio, una volta per sempre.

Alla fine del 1944 le allora esistenti Casse rurali amministravano poco più di soli 700 000 franchi, nel 1949 si sorpassarono già 2,781 milioni, mentre a fine 1953 venivano superati gli 8,2 milioni di franchi.

Le cifre potrebbero dar luogo a qualche malinteso. L'abituato all'esame di bilanci bancari potrebbe anche sentirsi sospinto a ridicolarizzare, considerando tali cifre troppo esigue ed irrisorie.

Un ragionamento del genere viene però a capovolgersi spontaneamente se si pensa che questi capitali sono i risparmi di altrettanti minuscoli gruppi di popolazioni rurali. La Cassa rurale limita infatti la sua attività unicamente ed esclusivamente al Comune nel quale essa vive. Non si cercano depositi dei più forti capitalisti cittadini, si vive entro le mura del proprio villaggio.

La Cassa rurale si assume la responsabilità per la salvaguardia degli interessi dei propri compaesani, ripudiando a priori il lucro ed i vantaggi che si potrebbero trarre da una più estesa attività.

Colui che non ha avuto la fortuna di conoscere un po' da vicino il movimento raiffeisenista a malapena riesce a concepire come nei nostri villaggi possa essere possibile la vita di una Cassa rurale; sembrerebbe infatti quasi impossibile che ad un semplice

compaesano possano essere affidati i propri risparmi; a quel superficiale osservatore potrà anche sembrare che il segreto venga compromesso, che la garanzia possa presto divenire influenzata.

L'esperienza di questo primo decennio di attività conferma in modo categorico la serietà d'azione, il merito della fiducia e della speranza riposte in simili organizzazioni rurali.

Il segreto non è mai venuto meno ed anche molti dei più perplessi e titubanti resisi persuasi dei servizi resi e dei successi conseguiti hanno a poco a poco finito per abbandonare l'indifferenza, convincendosi della giusta causa ed associandosi infine all'ente comunale di mutuo credito e di risparmio.

I membri delle Casse rurali ticinesi che nel 1949 si limitavano a soli 704 passarono via via a 1007 nel 1951 ed a fine 1953 si aggiravano sui 1400.

L'aumento è quindi costante, ciò che conferma, meglio di qualsiasi altro commento, l'affermazione di cui sopra.

In quasi tutti i comuni ticinesi dotati di una Cassa rurale la collaborazione è generale e proficua. Infatti ad Arogno, per esempio, 98 membri hanno aderito alla locale Cassa rurale, 78 a Morbio Inferiore, 83 a Quinto, 74 a Rivera, 70 a Stabio e 144 a Sonvico.

Errato sarebbe però credere che simile felice stato di cose sia caduto dal cielo, vale a dire che la collaborazione sia stata assicurata sin dall'inizio di ogni istituzione.

In occasione delle fondazioni si incontrano di regola molti scettici e titubanti ai quali il sistema d'azione della Cassa rurale appare in un primo tempo sotto una luce alquanto diversa di ciò che può essere la loro concezione in confronto dell'istituto bancario in genere; sovente viene quindi a mancare l'affidamento sul concorso sin dagli inizi.

Per esempio, Canobbio ha iniziato nel 1950 con 25 soci ed a fine dicembre 1953 ne contava già 48; Castel San Pietro s'incamminò con 23 e dopo soli tre anni l'effettivo fu portato a 41; Novazzano che nel 1950 raggruppava soli 18 soci li ha quadruplicati nel corso di soli tre anni, raggiungendo l'effettivo di 62!

Non sono forse queste cifre che provano in modo irrefutabile come la Cassa rurale, sistema Raiffeisen, sempre vada guadagnandosi nuove simpatie nel giro di pochi anni?

Invero la buona amministrazione, il sano andamento economico ed i numerosi vantaggi di natura finanziaria e pratica che simili istituti offrono ai propri operatori sono i reali fattori che inducono tutti i ceti della popolazione di uno stesso villaggio a

collaborare alla generale buona riuscita della nuova istituzione comunale.

Le comodità ed i vantaggi che istituti del genere offrono alla popolazione del comune sono incommensurabili. Gli affari finanziari vengono regolati senza eccessivo formalismo, epperò in modo assolutamente corretto, sicuro e giuridicamente perfetto.

Cosa vogliamo di più? Perché correre, con dispendio, in città o portare il proprio gruzzoletto di risparmio quando è offerta l'occasione di garantirsi un impiego sicuro e comodo anche nel proprio comune?

Perché chi abbisogna di un piccolo mutuo deve correre in città?

Non è forse più pratico eliminare questo giro vizioso e far sì che i capitali del villaggio vengono messi al servizio della comunità locale stessa?

Anche dal punto di vista fiscale la cosa non va perduta d'occhio. Durante i suoi primi anni di attività la Cassa rurale non rappresentava — evidentemente — un contribuente interessante. Però nel giro di pochi anni il suo contributo alle finanze comunali assumerà gradatamente e sicuramente importanza non trascurabile. Infatti, siccome la Cassa ha la sua sede nel comune dove essa esplica l'attività, è tenuta a partecipare ai contributi dovuti all'erario comunale come qualsiasi altro cittadino. E' però l'unica banca che paga le sue imposte in modo così assoluto nel proprio villaggio.

Che anche i debitori traggano buon profitto da simile istituzione è evidente. Basta pensare che a fine 1953 quasi quattro milioni di franchi trovarono impiego nelle nostre regioni rurali sotto forma di mutui ipotecari, mentre altri 2,5 milioni vennero investiti sotto forme diverse. Quindi in totale ben 6,5 milioni messi al servizio della nostra gente campagnuola, e tutto ciò senza l'intervento di qualsiasi forza estranea, senza dover ricorrere all'aiuto dello Stato od a sussidi o ad elemosine.

E vi par poco? Senza tanto rumore le 33 Casse rurali ticinesi hanno già dimostrato in fattiva pratica la loro reale e giusta ragione d'essere ed il loro proficuo ed assai interessante apporto per le nostre regioni rurali.

Simili istituzioni dimostrano quindi a meridiana evidenza che accanto all'importante sistema bancario cantonale esse hanno una importante e vitale missione da assolvere. Non si vuole procurarsi simpatia e capitali con metodi sleali; è esclusa in modo assoluto qualsiasi concorrenza pubblicitaria subdola! Le Casse rurali poggiano e vivono in base al principio che una sana economia cantonale e nazionale *richiede* anche del concorso delle altre banche specializzate nei differenti rami economici; esse sanno però che a loro incombe un altrettanto importantissimo compito, quello *cioè di completare*

la nostra organizzazione finanziaria nazionale, apportando assai fecondo contributo con particolare vantaggio per le laboriose popolazioni rurali.

Per gli organizzatori e gli amministratori, accanto ai grandi meriti per i successi conseguiti e le fulgenti e benefiche realizzazioni materiali, sta ancora la soddisfazione morale del lavoro ben compiuto; la gioia di veder rinascere la fiducia nella nostra gente, di veder stimolato lo spirito d'indipendenza fra la popolazione del comune vale certo tanti milioni, pareggia e sorpassa più lucenti ma purtroppo effimere glorie.

Rivolgiamo quindi un plauso ai dirigenti ed ai collaboratori delle 33 Casse rurali ticinesi che hanno saputo dimostrare che anche nel nostro cantone si possono raggiungere quelle mete che furono già appannaggio ed esclusiva dei confratelli d'oltre Gottardo.

Non facciamoci però illusioni; i successi non cadono mica dal cielo. Molto è stato fatto; il terreno è stato coraggiosamente arato e chi scrive è convinto che molto si può fare ancora. Voluminoso e proficuo lavoro attende ancora i pionieri, attende ancora buone e volenterose forze che sull'altare del bene comune sappiano sacrificare tempo, intelligenza e patriottico buon volere.

La fede che ha sostenuto nel Ticino i primi sostenitori dell'ideale di Raiffeisen non ha tradito e dalla stessa molto ci ripromettiamo ancora. Possa la bontà della causa trovare nella giornaliera attività ogni miglior confronto e premio. Ciò tornerà non solo di encomio, bensì anche di grande giovamento per la vita rurale nostra che è fondamento basilare per l'economia del paese in generale e per il Ticino in modo particolare.

G.

La fidejussione della moglie nel C.C.S.

(consenso del marito?)

Sul numero 3 del Messaggero avevamo trattato il problema relativo alla fidejussione della moglie per un debito contratto dal marito.

Avevamo allora scritto che uno dei requisiti essenziali per la validità dell'atto di fidejussione stava nel consenso della Delegazione Tutoria del Comune di domi-

cilio del marito ed aggiungevamo che tale consenso doveva essere dato indipendentemente dal regime dei beni in cui i coniugi vivevano, sia quindi che gli stessi stavano in regime di unione di beni o di comunione o di separazione di beni.

Qualcuno ci solleva ora la questione a sapere se nel caso specifico il consenso maritale debba essere considerato sott'inteso o se invece lo stesso debba essere o no considerato necessario.

A nostro avviso riteniamo che tale consenso sia necessario. La ragione è indicata dal fatto che l'art. 494 del C.O. relativo alla fidejussione dice testualmente:

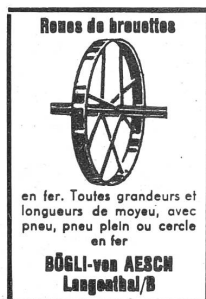
« Per la validità di una persona coniugata si richiede il consenso scritto del coniuge a meno che i coniugi stessi siano separati da sentenza giudiziale ». Ed il secondo capoverso elenca i casi in cui non è necessario il consenso del coniuge (nel caso nostro del marito). In tale elencazione non sono comprese le obbligazioni assunte dalla moglie verso terzi in favore del marito.

L'ultimo capoverso si limita a dire: « sono riservate le disposizioni sul consenso della autorità tutoria agli atti giuridici della moglie ». Rimanda con ciò all'art. 177 C.C.S. il quale richiede per l'appunto il consenso di tale autorità per la fidejussione della moglie in favore del marito ma non elimina da tale operazione il marito stesso.

Il consenso del coniuge (sia esso il marito o la moglie) adunque è un altro requisito per la validità della fidejussione di una persona coniugata; nel caso specifico l'intervento dell'Autorità Tutoria non serve a supplire il marito (giacché il suo consenso è richiesto per la validità dell'atto di fidejussione) ma serve a vigilare perché la moglie non abbia ad agire per coartazione, alla leggera od erroneamente. L'Autorità Tutoria non ha quindi la posizione del tutore a mente dell'art. 367 C.C.S., ma unicamente la posizione del curatore straordinario delle legislazioni anteriori.

Con queste brevi note chiudiamo il capitolo riservato alla spiegazione dell'art. 177 del C.C.S. lusingandoci di aver contribuito a chiarire una materia ostica ai più.

E. I.



ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES

Plans

Soumissions

Vérifications

(Neuf et transformations)

H. RAMAZZINA

Architecte

18 Bd Georges-Favon GENÈVE Tél. 25 00 91 et 25 71 92